



Rapport
LOI ENERGIE CLIMAT 2024

Rapport Loi Energie Climat

Rapport sur l'année civile 2024 au 31/12/2024

Table des matières

| | |
|---|----|
| 1° : Démarche générale de l'entité | 4 |
| 2° : Moyens internes déployés par l'entité | 9 |
| 3° : Démarche de prise en comptes des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité | 15 |
| 4° : Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre | 20 |
| 5° : Taxonomie européenne et combustibles fossiles | 26 |
| Alignement taxonomique de l'UE | 26 |
| Exposition aux combustibles fossiles | 29 |
| 6° : Stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris | 30 |
| 7° : Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité. | 35 |
| 8° : Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques. | 45 |

Au 31.12.2024

Le présent rapport est établi dans le cadre de l'article 29 de la Loi Energie Climat (Décret n°2021- 663 du 27 mai 2021). CCF présente les modalités de prise en compte, dans sa stratégie d'investissement liée au service de gestion de portefeuille, des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et des moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique. Le présent document est un rapport réglementaire et n'est donc pas une communication à des fins promotionnelles. Les informations qui y sont contenues ne peuvent pas être considérées comme un conseil ou une recommandation en matière d'investissement.

CCF est une entité du Groupe CCF qui est un établissement de crédit habilité à fournir le service de gestion de portefeuille pour compte de tiers. CCF délègue la gestion financière des portefeuilles en gestion sous mandat à un gestionnaire d'actifs tiers externe au Groupe CCF, notre partenaire HSBC Global Asset Management (France).

HSBC Asset Management est un gestionnaire d'actif mondial (ci-après désigné sous le terme "HSBC Asset Management" ou "notre Partenaire"). En conséquence, certaines initiatives en matière environnementale, sociale et de gouvernance, sont prises au niveau mondial, à l'échelle du groupe. Ces initiatives impactent néanmoins la démarche générale de la société de gestion HSBC Global Asset Management (France).

Ainsi, bien que la société de gestion de portefeuille en France du groupe HSBC, dénommée HSBC Global Asset Management (France), participe à l'implémentation et applique les politiques globales, nous attirons votre attention sur le fait que les chiffres présentés et les engagements indiqués dans le rapport, ne sont pas nécessairement directement pris et liés à HSBC Global Asset Management (France) sauf si cela est clairement spécifié.

Le groupe CCF a développé une approche d'investissement responsable en se basant principalement sur les politiques d'investissement de HSBC Asset Management qui cherche continuellement à intégrer les critères ESG et d'investissement responsable dans ses décisions d'investissement. En effet, notre Prestataire est convaincu de la nécessité d'intégrer les facteurs et risques environnementaux, sociaux et de gouvernance dans ses décisions d'investissement pour pouvoir générer des performances ajustées du risque adéquates à long terme pour ses clients et pour accompagner la transition vers une économie et une société durable.

1° : Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance ou ci-après « ESG » sont pris en compte dans le Groupe CCF, pour l'ensemble des entités qui le compose, à différents niveaux. Leur pilotage repose sur plusieurs instances :

La surveillance et le contrôle des enjeux ESG sont effectués par le Conseil d'administration du Groupe CCF qui assure une supervision stratégique, appuyé par la Comité d'Audit ainsi que le Comité ESG.

Ce Conseil d'administration est constitué de neuf membres. Il détermine les orientations stratégiques de la banque et veille à leur mise en œuvre.

Par ailleurs, le Groupe CCF a défini et mis en place sa stratégie RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) dès 2022 afin de répondre à l'ensemble des enjeux de durabilité. Il a ainsi élaboré un plan d'actions, dont le déploiement se poursuit.

La stratégie du Groupe CCF s'articule autour de 4 piliers fondamentaux :

1. Employeur engagé

Le groupe s'engage à accompagner au mieux l'ensemble des collaborateurs, quelles que soient leurs situations, lors de leurs différents cycles de vie personnelle et professionnelle. Cela se traduit par des actions concrètes autour de la qualité de vie au travail (QVT), la diversité et l'inclusion (D&I), l'éducation financière. Des initiatives comme les masterclass climat, les fresques du climat et du numérique, ou encore des communautés internes (CAP bien-être, climat, pluriel) sont ouvertes à tous les collaborateurs.

2. Partenaire éthique

Groupe CCF agit de manière éthique et loyale, notamment à travers la protection des données personnelles, la cybersécurité et la prévention de la corruption.

3. Acteur climatique

Le groupe mesure et cherche à réduire son empreinte environnementale en commençant par mesurer son bilan carbon (démarrés en 2022 pour My Money Group et étendus à l'ensemble du Groupe CCF en 2025).

4. Banquier innovant

CCF développe des produits et services pour accompagner ses clients et partenaires selon leurs besoins et dans leur transition environnementale.

La stratégie RSE et la performance de celle-ci font l'objet d'une présentation trimestrielle en Comité ESG. Ces comités sont également l'occasion de présenter les éventuels attentes et retours recueillis auprès des parties prenantes que ce soit en interne ou en externe à la lumière de la stratégie RSE du Groupe.

La présidente du Comité ESG présente en Conseil d'administration les principaux sujets de discussion du Comité ESG sur une base trimestrielle.

De son côté, notre Prestataire, HSBC Global Asset Management (France) est impliqué depuis plus de vingt ans dans l'investissement responsable, ayant lancé son premier fonds d'investissement socialement responsable (ISR) en 2001. Plus globalement, HSBC Asset Management, la ligne métier globale, fait partie des premiers signataires des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI) depuis 2006 et intègre des considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans ses processus de gestion et d'analyse.

Par conséquent, dans le cadre de la démarche d'intégration ESG, les équipes de gestion cherchent à évaluer le cas échéant les risques liés à la durabilité, parmi d'autres risques, qui peuvent influencer la valeur des investissements des clients.

L'intégration ESG repose sur deux leviers complémentaires : la recherche ESG et les activités d'engagement actionnarial.

1. Recherche ESG :

Les enjeux ESG sont pris en compte dans la recherche et l'analyse des émetteurs, lorsque cela est perti-

ment. Cela inclut l'analyse de dimensions financières, opérationnelles, sectorielles et extra-financières, à travers : la recherche interne, les données issues de fournisseurs tiers spécialisés, les contributions des équipes d'experts sectorielles (Virtual Sector Teams - VST) (Voir section 8) et les informations recueillies lors des échanges avec les émetteurs.

2. Engagement et dialogue actionnarial :

Cette activité, comprenant le dialogue actionnarial et l'exercice des droits de vote, jouent un rôle clé dans les processus d'investissement. Elle vise à atténuer les risques et accroître la valeur des entreprises dans lesquelles investit notre Prestataire.

- Le dialogue actionnarial, que ce soit par le biais de discussions directes avec les entreprises ou d'un dialogue avec d'autres parties prenantes, est essentiel pour recueillir des informations précieuses permettant de prendre des décisions d'investissement plus éclairées et de favoriser la création de valeur pour ses clients.
- L'exercice des droits de vote lors des assemblées générales des entreprises est un élément important de la démarche d'actionnariat responsable. HSBC Global Asset Management (France) exerce ses droits de vote conformément à ses lignes directrices en matière de vote. Les votes sont disponibles sur le site internet.

Bien que des politiques globales établissent les principes en matière d'investissement responsable et d'engagement actionnarial, HSBC Asset Management reconnaît que la prise en compte des facteurs ESG peut varier selon les stratégies, les réglementations en vigueur et les spécificités des fonds et mandats des clients. Les risques et opportunités ESG variant sensiblement selon l'approche d'investissement appliquée, le niveau d'application pourra aussi varier en fonction de la classe d'actifs et les marchés concernés.

Approche de l'intégration ESG par classe d'actifs chez HSBC Global Asset Management (France)

a) Actions - Gestion active

L'intégration ESG vise à intégrer la considération ESG dans le processus de recherche et d'investissement, lorsque cela est pertinent. Cette démarche permet de :

- Soutenir la génération d'idées d'investissement,
- Renforcer l'analyse fondamentale,
- D'orienter la construction des portefeuilles,
- Et d'assurer un suivi continu des positions.

L'approche est guidée à la fois par la nécessité de réduire les risques et de rechercher de l'alpha, en tenant compte des facteurs de durabilité qui présentent une matérialité financière, tout en intégrant les directives clients et réglementaires.

b) Actions – Gestion quantitative

Les considérations de durabilité sont intégrées dans le processus d'investissement de notre Partenaire à des degrés variables, selon que la stratégie soit durable ou non durable. Cette intégration s'appuie sur de multiples indicateurs liés à la durabilité fournis par ses fournisseurs de données tiers, incluant notamment un panel de métriques liés au climat. Les équipes d'investissement développeront ensuite des solutions standard et sur mesure pour répondre aux besoins variés des clients.

Les équipes d'actions quantitatives de notre Partenaire peuvent s'appuyer sur les recherches ESG menées par son équipe d'investissement responsable et/ou celles de ses équipes d'actions actives ou crédit.

Pour les stratégies d'investissement non durables, les titres d'entreprises affichant des scores ESG très faibles sont soumis à une règle de « Ne pas surpondérer » (Do Not Overweight - DNO), limitant leur poids au niveau du benchmark. Lorsqu'un risque majeur ou une violation est identifié par l'équipe Investissement Responsable ou d'autres équipes actives, ces émetteurs peuvent se voir attribuer un poids nul.

Pour les stratégies durables, des métriques ou facteurs supplémentaires et pertinents peuvent être intégrés dans le processus d'investissement quantitatif afin d'améliorer ou de développer de nouvelles solutions ou produits ESG & durables, basés essentiellement sur la recherche quantitative. Par exemple, des indicateurs climatiques tels que le score ESG, l'intensité carbone ou la température implicite (Im-

plished Temperature Rise - ITR) ont été analysés et peuvent être inclus dans l'étape d'optimisation du produit pour répondre à des objectifs variés.

c) Obligations à gestion active

Les stratégies fondamentales actives visent à intégrer les facteurs de durabilité dans leurs processus de recherche et d'investissement. Le processus d'intégration ESG décrit ci-dessous s'applique à l'ensemble de la gestion obligataire crédit et est soutenu par l'équipe mondiale de recherche crédit, en coordination avec les équipes d'investissement responsable. Ce processus favorise la génération d'idées par des échanges réguliers entre les gérants de portefeuille, les analystes crédit et les membres de l'équipe d'investissement responsable, incluant l'équipe de stewardship. Les analystes crédit appliquent des standards méthodologiques rigoureux et homogènes : Les principales étapes sont :

- Analyse et évaluation détaillée de l'émetteur, incluant les considérations ESG
- Mise à jour des notations internes de crédit
- Recommandations d'investissement
- Suivi systématique à chaque événement crédit

L'équipe de recherche crédit de notre Partenaire intègre l'analyse ESG dans son cadre de recherche fondamentale. Pour les émetteurs couverts, les analystes réalisent une analyse fondamentale qui prend en compte les facteurs matériels affectant la qualité de crédit. Cela inclut les facteurs sectoriels, opérationnels, financiers et de durabilité. Ils analysent, commentent et attribuent des notations crédit dans le cadre de leur revue interne, intégrant les données disponibles sur les facteurs ESG ayant un impact significatif sur la qualité de crédit.

Les analystes crédit de HSBC Asset Management ont défini des facteurs clés de risque de durabilité spécifiques à chaque secteur, auxquels sont attribués un poids contribuant à une notation interne globale. Cette méthodologie leur permet d'évaluer la matérialité des facteurs ESG et leur impact sur la qualité de crédit des émetteurs. Cette méthodologie interne de notation crédit a été conçue par les équipes globales de recherche crédit en collaboration avec l'équipe de recherche obligataire quantitative de HSBC Asset Management.

Cette méthodologie s'applique à tous les secteurs, en tenant compte des enjeux matériels propres à chacun. La revue interne de notation crédit est réalisée tous les trois ans, avec une analyse détaillée de durabilité annexée au rapport de notation. Une mise à jour annuelle est également effectuée par l'analyste crédit lors de la mise à jour annuelle de la notation.

d) Gestion monétaire

Les stratégies monétaires (non gouvernementales) de HSBC Asset Management intègrent les considérations ESG dans ses processus d'investissement, avec une notation interne crédit spécifique incluant une évaluation des risques ESG. Ce processus est piloté et exécuté par la fonction de recherche crédit décrite ci-dessus dans la section Obligations à gestion active.

Au-delà de l'intégration ESG, les marchés monétaires restent une classe d'actifs relativement peu développée en matière de durabilité, principalement en raison de la priorité absolue donnée à la préservation du capital, d'un univers d'investissement limité dominé par un seul secteur (la majorité des émetteurs étant des institutions financières), et de la perception selon laquelle la nature à court terme des investissements ne se prête pas aux considérations de durabilité.

Cependant, la plupart des investissements que réalise notre Prestataire sont renouvelés à l'échéance, fournissant ainsi un financement important aux émetteurs sur de nombreuses années, voire plusieurs décennies. Par conséquent, les fonds monétaires, notamment ceux ayant une taille significative, ont un rôle important à jouer en matière d'engagement auprès des émetteurs sur les marchés monétaires.

Notre Prestataire a développé des fonds pour les investisseurs recherchant une solution allant au-delà de l'intégration ESG, combinant un processus d'investissement « best-in-class » avec un programme d'engagement spécifique aux fonds monétaires. Ses fonds monétaires ESG & durables appliquent des filtres stricts de type « best-in-class » qui réduisent d'environ 30 % l'univers d'investissement, renforçant ainsi la gestion des risques liés à la durabilité et aboutissant à un portefeuille n'investissant que dans les émetteurs ayant démontré leur capacité à mieux gérer les risques ESG.

Ce processus d'investissement est complété par un programme d'engagement ciblé, adapté au secteur bancaire, qui met l'accent sur le climat et l'amélioration de la transparence des données relatives aux émissions de carbone. L'accès à des données de qualité sur les émissions de scope 3 permettrait ensuite d'améliorer encore le processus d'investissement durable de notre Prestataire, en intégrant des données sur les émissions particulièrement pertinentes pour les banques.

e) Multi-asset

HSBC Asset Management utilise également ce même processus d'intégration ESG pour ses stratégies multi-asset, en tirant parti des expertises de gestion actions active ou quantitatives et crédit de HSBC Asset Management. Lorsqu'une stratégie multi-asset investit dans des investissements passifs externes, l'intégration ESG est fonction des règles de construction de l'indice, qui peuvent ou non appliquer les exclusions de HSBC Asset Management (armes interdites, charbon thermique).

L'intégration ESG dans les processus de gestion repose sur un ensemble de ressources, permettant une évaluation des risques et opportunités extra-financiers. Cette intégration est mise en œuvre de manière transverse à l'échelle de l'organisation, en s'appuyant sur les capacités suivantes :

1. Une équipe d'investissement responsable (IR)

L'équipe IR est intégrée à la gestion. Elle travaille en étroite collaboration avec les équipes de gestion pour développer et mettre en œuvre une expertise de recherche ESG intégrée.

Cette équipe contribue notamment à :

- L'évaluation des risques de durabilité lié aux émetteurs dans les stratégies de gestion actives fondamentales et systématiques.
- La conception et la mise à disposition de données ESG et d'outils analytiques
- La formation continue des analystes et des gérants de portefeuille

2. Une plateforme de recherche

La plateforme de recherche regroupe des analystes actions et crédit chargés d'évaluer les risques et opportunités, pouvant inclure ceux liés aux enjeux de durabilité et notamment leur matérialité à l'échelle des pays et des sociétés

3. Un cadre de gouvernance dédié à l'ESG

Le cadre de gouvernance est structuré pour assurer une supervision stratégique continue, ainsi qu'une prise de décision efficace et une mise en exécution des principes d'investissement responsable.

Communication et transparence des critères ESG dans la politique et la stratégie d'investissement

Groupe CCF a publié sur FY 2024 son premier rapport de durabilité et publiait précédemment une déclaration de performance extra financière sur une base annuelle. Ces documents sont disponibles sur son site internet.

En ce qui concerne notre Prestataire, HSBC Global Asset Management (France) est convaincu que la communication et la transparence font partie intégrante d'une bonne gouvernance et s'engage à tout mettre en œuvre pour délivrer une information claire et factuelle à ses clients et aux parties prenantes.

Informations disponibles sur le site internet d'HSBC Global Asset Management (France)

Les politiques appliquées par HSBC Global Asset Management (France), les rapports annuels et la communication relative à la réglementation SFDR⁽¹⁾ sont regroupés et mis à disposition sur une section publique de son site internet.

1. Politiques relatives à l'investissement responsable appliquées par HSBC Global Asset Management (France)

Les politiques, engagements et normes en matière d'investissement responsable définissent l'approche de l'investissement responsable de notre Prestataire et expliquent ses principaux engagements d'entreprise envers les initiatives Net Zero Asset Managers et Finance for Biodiversity. Les politiques de notre Prestataire établissent également ses engagements en matière d'énergie, de charbon thermique et d'armes interdites. Ces documents sont généralement mis à jour chaque année et peuvent être actualisés, consolidés ou modifiés en fonction de l'évolution de l'approche de l'investissement responsable de notre Prestataire.

(1) Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (i.e. Sustainable Finance Disclosure Regulation ou « SFDR »).

- Politique relative à l'investissement responsable
- Politique relative à l'exclusion du charbon thermique
- Politique relative à l'énergie
- Politique d'exclusion des armes interdites
- Politique d'engagement actionnarial mondial
- Politique de vote européenne et Principes de vote globaux

2. Rapports annuels

- Plan mondial d'engagement actionnarial 2025
- Rapport annuel sur l'exercice des droits de vote et engagements en Europe continentale

3. Documentations liées à la réglementation SFDR

- Méthodologie et définition d'un investissement durable
- Guide de lecture des indicateurs des Principales Incidences Négatives
- Communication sur les risques en matière de durabilité selon SFDR – articles 3 et 4
- Documentation pré-contractuelle SFDR
- Rapports périodiques SFDR
- Liste des produits articles 8 et 9 selon SFDR gérés et distribués par HSBC Global Asset Management (France).

Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure

A ce jour, la banque de détail propose à ses clients un mandat Article 8 : HSBC Mandat Actions France ISR, et ne propose pas de mandat Article 9.

A fin décembre 2024, les encours des portefeuilles Article 8 s'élevaient à 93 462 667€, soit 20% des encours gérés par la banque.

Classification SFDR des produits financiers Produits dits « Article 8 » : Le produit promeut entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés, appliquent des principes de bonne gouvernance. Un produit financier Article 8 ne vise pas un objectif durable.

Produits dits « Article 9 » : Le produit a pour objectif l'investissement durable. Un investissement durable est défini comme un investissement dans une activité économique qui contribue à un ou plusieurs objectifs environnementaux ou sociaux, qui applique les pratiques de bonne gouvernance et respecte l'application du principe « Do No Significant Harm » ou « DNSH ». (L'application du principe DNSH, tel que défini dans le Règlement Taxonomie (2020/852), demande qu'aucun préjudice important ne soit causé aux objectifs environnementaux détaillés par cette réglementation).

Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG

La Banque, pour son compte ou dans le cadre de son activité de gestion de portefeuille pour le compte de tiers n'a pas adhéré à ce jour à une charte, code, label sur la prise en compte des critères ESG. Elle s'appuie cependant sur l'expertise de son Prestataire qui, lui-même participe activement à un certain nombre d'initiatives de premier plan, qui sont au cœur de la transition.

Initiatives de place de notre Prestataire

HSBC Asset Management participe activement à un certain nombre d'initiatives de place, qui sont au cœur de la transition vers une économie plus durable. La liste ci-contre présente un extrait des initiatives et chartes signées par le métier HSBC Asset Management dans l'ordre chronologique.

2006 Principes pour l'investissement responsable (PRI) : HSBC Global Asset Management Ltd a été l'un des premiers signataires des PRI en 2006.

Le responsable mondial de la recherche et de l'intégration ESG de HSBC Asset Management avait participé au groupe initial d'experts chargé d'élaborer ces principes.

HSBC Asset Management s'est publiquement engagé à adopter et à mettre en œuvre les six principes d'investissement des PRI. Dès 2010, HSBC Asset Management a pris en compte les enjeux

ESG dans les processus d'analyse et de décision d'investissement de gestion active, en intégrant les analystes ESG dans les équipes actions et crédit. Dans cette configuration, les évaluations ESG figurent parmi les principales responsabilités de tous les gérants de portefeuille et analystes de notre Prestataire.

Cette initiative influence la manière dont HSBC Global Asset Management (France) gère les portefeuilles en France.

2007 Groupe d'investisseurs institutionnels sur le changement climatique (Institutional Investor Group on Climate Change (IIGCC)) : HSBC Global Asset Management Ltd est un membre actif de l'IIGCC et participe à l'élaboration collective des politiques liées au changement climatique.

2019 One Planet Asset Manager Initiative : HSBC Global Asset Management Ltd est membre fondateur de l'initiative One Planet Asset Manager, qui a été lancée en 2019 pour soutenir le groupe de travail One Planet Sovereign Wealth Fund. HSBC Asset Management a collaboré avec les six fonds souverains membres pour appuyer le développement et la mise en œuvre du Cadre de travail du One Planet Sovereign Wealth Fund, qui définit les trois principes d'alignement, de responsabilité et d'intégration pour l'analyse du changement climatique et la prise de décision en matière d'investissement.

2020 Finance for Biodiversity Pledge : HSBC Global Asset Management Ltd compte également parmi les signataires de l'initiative Finance for Biodiversity Pledge, afin de protéger et de restaurer la biodiversité par le biais de ses investissements.

2021 Net Zero Asset Managers Initiative (NZAM) : HSBC Global Asset Management Ltd est signataire de la Net Zero Asset Managers (NZAM) Initiative et a publié des objectifs intermédiaires à l'échelle mondiale en 2022.

2024 Global Impact Investing Network (GIIN) : HSBC Global Asset Management Ltd a rejoint le Global Impact Investing Network (GIIN) qui représente la plus grande communauté mondiale d'investisseurs à impact. L'initiative est dédiée à l'augmentation de l'échelle et de l'efficacité de l'investissement à impact dans le monde entier.

2° : Moyens internes déployés par l'entité

Description des ressources financières, humaines et techniques supportant la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance

Le groupe CCF s'appuie sur l'expertise et les moyens mis en œuvre par son prestataire notamment dans les décisions d'investissements. Le Groupe CCF bénéficie ainsi des capacités d'analyse de son prestataire pour la prise en compte de critères ESG et de ses ressources pour mettre en œuvre une politique d'engagement actionnarial. Les équipes présentes au sein de la banque participent à l'élaboration, à la commercialisation et au suivi des offres de produits et services ESG, comprenant l'offre de gestion sous mandat (équipe produits, marketing, conformité, risques, juridiques...).

Pour notre Prestataire, HSBC Global Asset Management (France), dans le cadre de la démarche durable et d'intégration des facteurs ESG dans l'ensemble de ses activités, la mobilisation et l'engagement des collaborateurs est un enjeu essentiel. L'ensemble des équipes de notre Prestataire participe au déploiement de la stratégie d'investissement responsable. L'intégration des critères extra-financiers dans les processus d'investissement ne relève pas uniquement des équipes dédiées à l'ESG mais de la mobilisation de l'ensemble des parties prenantes internes.

Les équipes dédiées à l'investissement responsable au sein de HSBC Asset Management.

Pour accompagner et superviser le développement de son activité d'investissement responsable, et ce dans tous les centres de gestion dans le monde y compris la France, HSBC Asset Management s'appuie sur quatre équipes dédiées. Il est à noter que ces équipes sont mutualisées avec celles en charge de la gestion privée sous mandat, il n'est donc pas possible de distinguer les effectifs dédiés strictement à la gestion de nos portefeuilles :

L'équipe Développement Durable

L'équipe Développement Durable de notre Prestataire, composée de 10 professionnels dont 3 collaborateurs de HSBC Global Asset Management (France), est responsable de la mise en œuvre de la stratégie globale de gestion des actifs de HSBC Asset management, y compris les engagements volontaires, les politiques, l'assurance, la mise en œuvre et la transition à l'investissement durable à l'échelle de l'entreprise. L'équipe pilote également les initiatives axées sur les personnes, y compris l'équité et l'inclusion en matière de diversité (DE&I), dans le cadre de son ambition d'intégrer une culture de la durabilité humaine au sein de HSBC Asset Management.

| Fonction | Objectif |
|--|---|
| Politique 2 personnes | Définir et intégrer des politiques d'investissement dans toutes les activités de gestion. |
| Plaidoyer & Assurance 3 personnes | Contribuer à la mise en œuvre des engagements durables de HSBC Asset Management en participant aux discussions de place en lien avec le développement durable et en s'assurant que les positions qui y sont partagées permettent à HSBC Asset Management d'atteindre ses objectifs en matière de durabilité Démontrer aux clients et aux organismes de tutelle le respect des engagements pris en termes d'investissement responsable, y compris l'Initiative des gestionnaires d'actifs nets zéro (NZAM). |
| Stratégie & Mise en œuvre 3 personnes | Mettre en œuvre des initiatives stratégiques du développement durable de HSBC Asset Management, avec une attention particulière sur la biodiversité et les engagements en matière de neutralité carbone, ainsi que sur notre positionnement en matière de durabilité. |
| Développement commercial et stratégie commerciale 2 personnes | Soutenir les efforts continus pour favoriser les améliorations en matière de durabilité au sein de l'entreprise, en particulier la stratégie de durabilité de HSBC Asset Management et les indicateurs de performance associés |

Au 31.12.2024

L'équipe Investissement Responsable

L'équipe "Investissement Responsable", composée de 30 professionnels, dont 4 collaborateurs de HSBC Global Asset Management (France), a la charge d'accompagner les équipes de gestion dans l'intégration des critères ESG et de développer des solutions d'investissement durable. Cette équipe est répartie en trois pôles distincts :

| Fonction | Objectif |
|--|--|
| Recherche & Intégration 8 personnes | Coordonner l'intégration des critères ESG par un dialogue régulier avec les analystes et les gérants et en fournissant des notes d'analyses sectorielles Assurer la couverture des données extra-financières et gérer les relations avec les prestataires externes. |
| Plaidoyer & Assurance 3 personnes | Superviser les activités d'engagement et de vote I à l'échelle mondiale. Engager le dialogue directement avec les entreprises mais également par le biais d'initiatives collaboratives. |
| Spécialistes de l'investissement Responsable 10 personnes | Veiller à l'implémentation et au développement de solutions d'investissement durables. |

Au 31.12.2024

L'équipe Investissement Responsable Alternatifs

En plus de l'équipe Investissement Responsable travaillant sur les classes d'actifs traditionnelles, une équipe dédiée aux stratégies alternatives, composée de 7 collaborateurs, a été créée afin de répondre aux spécificités de ce marché. Elle est responsable de l'intégration des critères ESG dans les classes d'actifs non traditionnelles et travaille en étroite collaboration avec les équipes développement durable et investissement responsable afin de veiller à l'harmonisation et à la bonne diffusion des meilleures pratiques.

Le Laboratoire des solutions d'investissement durable

Le Laboratoire des Solutions d'investissement durable composé de 4 collaborateurs dont 1 collaborateur de HSBC Global Asset Management (France) est chargé de développer des solutions et des outils quantitatifs innovants en matière de durabilité en collaboration avec la plateforme d'investissement.

Les équipes de gestion au sein de HSBC Global Asset Management (France)

Chez HSBC Asset Management y compris HSBC Global Asset Management (France), l'intégration des problématiques ESG dans la prise de décision relève de la responsabilité de tous les analystes et gérants de portefeuille en collaboration avec les équipes développement durable, investissement responsable et laboratoire des solutions d'investissement durable mentionnées ci-dessus. La base de données ESG de notre Prestataire couvre plus de 14000 instruments financiers à fin décembre 2024. Les évaluations ESG des émetteurs sont accessibles à tous les gérants de portefeuille et analystes de HSBC Global Asset Management (France), ce qui leur permet d'intégrer les considérations ESG dans leur décision d'investissement

Au niveau de HSBC Asset Management, la part en pourcentage du personnel dédié à la prise en compte des critères ESG au sein de la plateforme d'investissement est estimée à 21%.

Les équipes autres que les équipes de gestion au sein de HSBC Global Asset Management (France)

Au sein de HSBC Global Asset Management (France), d'autres équipes en plus des équipes de gestion viennent compléter le dispositif et contribuent à l'atteinte de ses objectifs en termes de prise en compte des critères extra-financiers.

Le **Chief Control Office** (3 personnes) a pour mission de s'assurer de l'efficacité et de la cohérence du dispositif de contrôle. Plus précisément, l'équipe a la charge d'apporter son support à l'identification et à l'évaluation des risques opérationnels, notamment en coordonnant la documentation et la mise à jour régulière des cartographies des risques qui intègrent des facteurs ESG sous-jacents. L'équipe doit également analyser, rapporter les incidents et suivre les plans d'actions associés. En moyenne 0.4 ETP sont consacrés aux sujets liés à l'ESG.

Le département **Conformité** (4.5 personnes) qui a pour mission de former et de conseiller les équipes opérationnelles et le management dans les domaines relevant de la conformité ainsi que de s'assurer de la conformité des activités de la société à la réglementation applicable. En moyenne, 0.5 ETP sont consacrés aux sujets liés à l'ESG.

L'équipe **Risques d'Investissement** (5 personnes) est dédiée à l'analyse et à la supervision des risques d'investissement. Elle exerce une mission de suivi de l'exposition des portefeuilles aux risques d'investissement au sens large, incluant les risques de marché, de contrepartie, de crédit, de liquidité et de performance, ainsi que les risques de modèles. Le risque de durabilité complète le dispositif de supervision du risque d'investissement : l'équipe Risques d'Investissement identifie les principaux facteurs de risque en matière de durabilité susceptibles d'avoir une influence significative sur les fonds gérés par HSBC Global Asset Management (France) puis détermine les indicateurs pertinents pour suivre l'exposition à ces facteurs en fonction de la stratégie d'investissement des fonds et définit des limites d'alerte internes sur chaque indicateur de durabilité. Elle s'assure également que les sujets liés à la durabilité, notamment les politiques internes, sont bien traités dans les différentes instances de gouvernance de HSBC Asset Management et HSBC Global Asset Management (France), auxquelles elle participe. En moyenne, 2 ETP sont consacrés aux sujets liés à l'ESG.

L'équipe **Restrictions d'Investissement** (4 personnes) assure la surveillance des restrictions d'investissement au quotidien y compris celles relatives aux exigences en matière de durabilité. Elle est responsable de la saisie et du contrôle du respect des limites découlant des restrictions d'investissement, de la politique d'investissement, des lois applicables et de la réglementation. Cette équipe a la charge d'alerter le gérant de portefeuille, son responsable hiérarchique ainsi que les fonctions de contrôle locales en cas de non-respect. En moyenne, 1,5 ETP sont consacrés aux sujets liés à l'ESG.

L'équipe **Juridique** (9 personnes) a pour mission d'accompagner toutes les équipes au sein de la société de gestion dans les négociations et la rédaction des actes juridiques et d'assurer la coordination et la supervision des avis juridiques et réglementaires rendus, ainsi que d'assurer la veille juridique et réglementaire. Elle exerce également une mission de surveillance et de vérification des risques juridiques incluant ceux qui résultent des exigences juridiques et réglementaires en matière de finance durable. En moyenne, 2 ETP sont consacrés aux sujets liés à l'ESG.

L'équipe **Produits** (13 personnes) est chargée d'accompagner les clients de notre Prestataire pour toutes les étapes liées aux évolutions de leurs produits dédiés ou ouverts (lancement, transformation, fermeture).

Les ingénieurs produits disposent d'une vision transversale sur l'ensemble des activités et assurent la gouvernance de l'offre produit (incluant la prise en compte des préférences des investisseurs potentiels en matière de durabilité - MIFID II, l'élaboration des EET) ainsi que la gestion des projets liés à l'investissement responsable : intégration de critères extra-financiers dans le design du produit en conformité avec la classification SFDR, AMF et interne HSBC, lors de la conception ou de la transformation des produits : prise en compte des critères définis dans les cahiers des charges des labels pour les produits labellisés (ISR, Greenfin, CIES, Towards Sustainability,...), mise à jour de la documentation requise (code de transparence...) et coordination des audits avec les labellisateurs.

Les chefs de projet droit Organismes de Placement Collectif assurent la relation avec le régulateur français pour les obtentions d'agrément nécessaires pour les fonds et gèrent les enregistrements des produits français commercialisés à l'étranger. Ils ont notamment la charge de la production de la documentation précontractuelle des fonds d'investissement français incluant les annexes SFDR. En cas de prise en compte ou de modification de l'approche extra-financière d'un OPCVM ou d'un FIA, ils s'assurent de la conformité de cette documentation avec la Position - recommandation AMF - DOC-2020-03 et complètent le formulaire requis.

L'équipe Produits est évaluée sur sa capacité à répondre aux besoins des clients et à agir dans le respect du cadre réglementaire. En moyenne, 4 ETP sont consacrés aux sujets liés à l'ESG.

Ainsi, les ressources dédiées à la prise en compte des critères ESG au sein de ces équipes sont estimées à près de 4% de l'effectif total de HSBC Global Asset Management (France) pour l'année 2024 et ont connu l'évolution suivante :

| Equipe | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|-------------------------------|----------------|----------|--------|----------|
| Chief Control Office | Non disponible | 3 | 1 | 0,4 |
| Conformité | Non disponible | 0,5 | 0,5 | 0,5 |
| Risques d'investissement | Non disponible | 2 | 2 | 2 |
| Restrictions d'investissement | Non disponible | 1,5 | 1,5 | 1,5 |
| Juridique | Non disponible | 1,5 | 2 | 2 |
| Produits | Non disponible | 12* | 4 | 4 |
| Total | | 20.5 ETP | 11 ETP | 10,4 ETP |

* Non significatif en l'absence d'information disponible en 2022 pour l'équipe Produits c'est l'effectif total de l'équipe qui avait été retenu.

Les ressources financières dédiées à l'ESG pour HSBC Global Asset Management (France).

Les ressources financières dédiées à l'ESG en termes de données achetées auprès des fournisseurs de données sont en forte croissance au niveau de HSBC Asset Management. Notre Prestataire n'est pas en mesure d'isoler ces coûts pour les portefeuilles gérés par HSBC Global Asset Management (France) mais peut fournir une estimation basée sur le montant global des budgets consacrés par la ligne métier de la gestion d'actifs chez HSBC, à savoir au niveau de HSBC Asset Management globalement. Ensuite, ce montant est rapporté à la part des encours gérés par HSBC Global Asset Management (France). Il obtient ainsi une estimation de 314 000 euros pour les budgets annuels consacrés aux données ESG. Cela correspond à en moyenne 4,4% du budget global de HSBC Global Asset Management (France) pour les données de marché.

Les fournisseurs de données ESG utilisés par HSBC Global Asset Management (France).

L'équipe d'investissement s'appuie sur l'information disponible dans l'outil Intranet Global Recherche ESG, lui-même alimenté de manière électronique par la recherche extra-financière externe émanant de :

ISS ESG : fournit la liste des émetteurs impliqués dans la production et/ou la commercialisation d'armes controversées telles que les bombes à sous munitions et les mines anti-personnel. Il fournit également les notations en matière d'Environnement et Social pour des Etats émetteurs d'obligations souveraines.

MSCI ESG Research : fournit des évaluations globales de la durabilité (notations ESG MSCI), données liées au climat (combustibles fossiles, émissions de Gaz à Effets de Serre, augmentation implicite de la température, valeur à risque, objectifs climatiques des entreprises, revenus climatiques) et contrôle de la conformité en matière de criminalité financière. HSBC Asset Management utilise MSCI en raison de sa large couverture des émetteurs et de sa méthodologie sectorielle spécifique.

S&P Trucost : fournit des données et analyses quantitatives liées au climat, couvrant les émissions de Gaz à Effet de Serre, les combustibles fossiles, l'alignement sur la taxonomie de l'Union Européenne, la température ainsi que d'autres données et analyses environnementales sur l'eau, les polluants et les ressources naturelles pour les pays et les entreprises.

Sustainalytics : fournit des évaluations globales de la durabilité (notations ESG de Sustainalytics), des données sur le degré de conformité des sociétés aux principes du Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC), des données sur les revenus des produits et activités durables et controversés ainsi que des mesures d'impacts.

RepRisk : fournit un suivi du risque de réputation des entreprises et de leur implication dans des controverses (mise en œuvre en cours), Fournit une vue en dynamique de la performance de durabilité de l'émetteur, des risques et des controverses.

FTSE Green Revenues : fournit une répartition des revenus de l'activité verte et de son impact sur les résultats d'environ 3 000 entreprises.

Carbon4 Finance : fournit des données relatives au climat (émissions de Gaz à Effet de Serre) et à la mesure de la « réduction des émissions de carbone » pour aider à comprendre l'engagement stratégique et financier d'une entreprise dans une transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

Iceberg Datalab (IDL) : fournit des données d'impact sur la biodiversité et des scores de dépendance pour des émetteurs.

Ethifinance ESG ratings : fournit une évaluation globale Environnement, Social et Gouvernance pour les petites et moyennes entreprises européennes.

Denominator : fournit des données sociales relatives à la Diversité, à l'Equité et à l'Inclusion (DEI) par le biais de la plus grande base de données DEI au monde, couvrant les entités privées et celles cotées en bourse. La base de données est la plus granulaire de ce type, avec des données sur 15 dimensions de la DEI (y compris le sexe, la race, l'éducation, l'âge, la santé, le handicap).

Equileap : fournit des données et informations sur l'égalité des sexes dans les entreprises.

Ugeward : cette organisation non gouvernementale fournit des données sur les entreprises impliquées dans l'exploitation du charbon, du pétrole et du gaz ou exposées à ces activités.

Transition Pathway Initiative (TPI) : fournit des données sur 90 indicateurs de performance clés représentatifs du degré d'information climatique communiquée par l'émetteur.

En ce qui concerne la politique de vote, HSBC Global Asset Management (France) utilise les services de Institutional Shareholder Services (ISS), un des leaders mondiaux dans la fourniture de prestations de gouvernance d'entreprise et plus particulièrement en administration des droits de vote.

Développement de l'expertise des collaborateurs en finance durable et investissement responsable

Groupe CCF met en œuvre un écosystème facilitant l'apprentissage permanent pour renforcer l'adaptabilité et l'agilité de ses collaborateurs. Pour cela le programme CCF Académie a été mis en place en 2024 pour développer les compétences transverses essentielles de ses collaborateurs.

Tous les membres du Conseil d'Administration ont suivi une formation réglementaire ESG obligatoire.

De même une formation AMF Finance Durable est accessible pour les collaborateurs qui souhaitent en bénéficier. Elle permet de préparer l'examen de l'Autorité des Marchés Financiers relatif à la Finance Durable. Pour notre Prestataire HSBC Asset Management, dans le cadre de sa stratégie d'investissement responsable, son objectif est de faire de l'investissement responsable un sujet majeur pour tous ses collaborateurs et collaboratrices.

Afin de les sensibiliser aux enjeux de la finance durable, notre Prestataire offre à ses collaborateurs, y compris ceux qui interviennent dans la gestion de nos portefeuilles, des opportunités de développement de leur expertise par des formations et des échanges réguliers lors de forums et conférences :

- La Sustainability Academy : portail en ligne rassemblant tous les apprentissages en matière de développement durable de l'entreprise. Les salarié(e)s ont la possibilité d'explorer plus de 180 modules à la carte. Cette Académie a été créée pour permettre le développement de compétences sur ces thèmes, en offrant un ensemble de connaissances utiles en la matière et en renforçant l'adhésion au travers des actions menées par HSBC dans la transition vers une économie mondiale à zéro émission nette.
- Le parcours d'apprentissage « ESG & Sustainable Investing for Asset Management » est une formation en accès libre sous Degreeed pour les collaborateurs de HSBC Global Asset Management (France) comprenant 13 modules. Ce parcours propose également des ressources complémentaires sous forme de vidéos ou d'articles.
- Un programme de leadership en développement durable HSBC en partenariat avec Imperial College s'est poursuivi en 2024 auprès de Senior managers de la gestion d'actifs et vise à accélérer la compréhension des enjeux clé de la transition et des thématiques liées à la neutralité carbone pour les managers ou professionnels qui sont impliqués dans les travaux liés à la stratégie climat et à la transition vers le net zéro.
- Des formations ESG externes : notre Prestataire encourage son personnel à approfondir ses connaissances dans la finance durable et parraine un certain nombre de formations certifiantes comme le CFA en investissement ESG, la certification AMF – Finance Durable ou la formation ESG Investing de Fitch Learning.
- Des sessions de formation régulières pour les équipes d'investissement : Afin de s'assurer que l'équipe d'investissement continue d'être alignée sur la stratégie ESG et les livrables attendus, des sessions de formation ESG régulières ont été organisées. Ces sessions ont été animées par des experts internes et externes dans des domaines tels que la modélisation financière, le calibrage des risques, la construction de portefeuille, ainsi que des thèmes ESG généraux pour accroître les connaissances et la sensibilisation. Les sujets de discussion comprennent, entre autres, l'engagement auprès des entreprises, l'initiative Climate Action 100+, l'investissement à impact positif sur l'environnement ou la société, la tarification du carbone, les impacts de l'industrie alimentaire sur la durabilité, les meilleures pratiques et les nouvelles technologies dans leurs secteurs respectifs.

- Une série de conférences sur des thématiques liées à l'investissement responsable : Une série d'échanges sur l'investissement responsable "RI Talk series", animés par des experts internes et externes, visant à informer et sensibiliser les collaborateurs aux enjeux et problématiques de la finance durable. Ces échanges sont ouverts à tous les collaborateurs de HSBC Global Asset Management (France). Les sujets abordés en 2024 incluent les relations entre l'intelligence artificielle et le développement durable au mois de mars, les droits de l'Homme au mois de juin et la transition énergétique en Asie en septembre.
- **Des forums de discussion** : A été également mis en place un « RI Forum » pour HSBC Global Asset Management (France). L'objectif de ce forum ouvert à tous les collaborateurs de HSBC Global Asset management (France) est d'informer, de partager régulièrement les avancées et nouveautés relatives à la finance durable et les enjeux réglementaires mais aussi l'évolution de la stratégie du Groupe en matière de développement durable avec un accès aux spécialistes internes et externes les plus pointus sur ces thématiques. En 2024 ont ainsi été traités les sujets du plan de transition du groupe HSBC et les initiatives de l'asset management ainsi que la Loi industrie verte au mois de mars et l'ESG Materiality Framework au mois d'octobre.
- **Biodiversité & Nature** : Des modules de formation obligatoires sur les enjeux de Biodiversité et Nature ont été mis en place pour partager une définition commune, le cadre légal et réglementaire français et européen, les enjeux, les engagements et la situation de l'implémentation. Ils ont été construits et déployés conjointement par la Direction du Développement Durable, Deloitte et des experts internes. Des sessions dédiées et adaptées aux audiences ciblées ont été proposées à tous les collaborateurs et collaboratrices de HSBC Global Asset Management (France), aux équipes de gestion et aux membres du comité Exécutif et du Conseil d'Administration.

A titre indicatif, le volume horaire des formations dispensées en 2024 a représenté 1426 heures pour les collaborateurs de HSBC Global Asset Management (France) soit environ 30% du volume horaire total des formations.

L'évolution des volumes horaires des formations peut être illustré de la manière suivante :

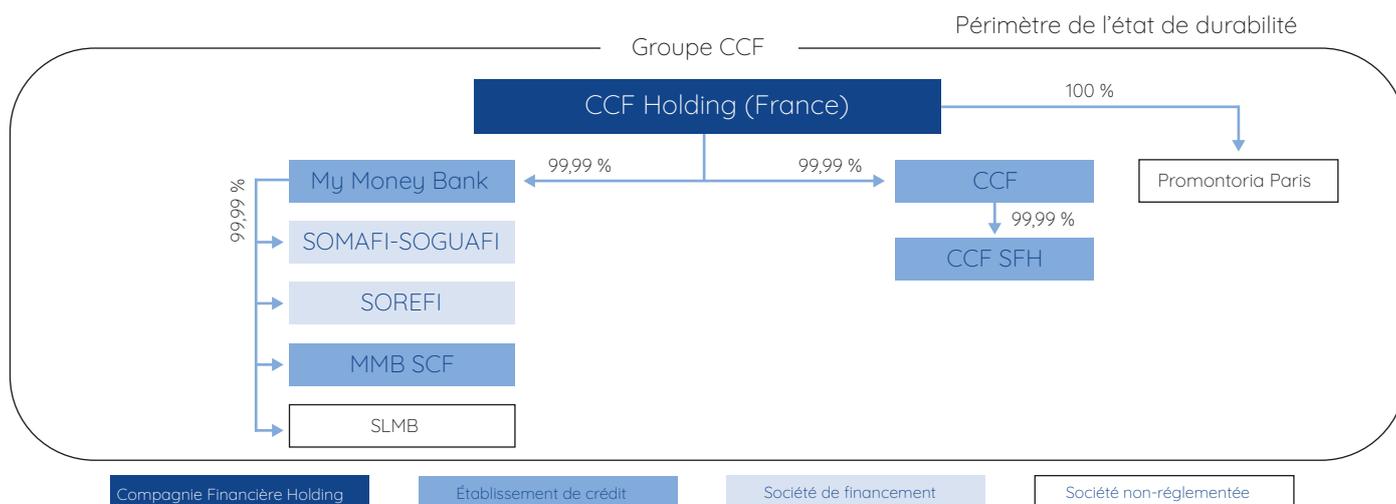
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|-----------|----------------|----------------|----------------|------|
| En heures | Non disponible | Non disponible | Non disponible | 1426 |

Pour 2025 est notamment prévue une formation Nature et Biodiversité destinée uniquement aux membres du Conseil d'Administration et aux collaborateurs de HSBC Global Asset Management (France).

Les formations dispensées en 2024 ont permis aux collaborateurs de continuer à s'appropriier les problématiques clés relatives au développement durable, l'objectif est maintenant de valider les connaissances acquises en 2025 avec un test des connaissances associé à la formation Nature et Biodiversité par exemple.

3° : Démarche de prise en comptes des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité

Gouvernance au sein du Groupe CCF



La société CCF Holding est une Société par actions simplifiée dotée d'un Conseil d'administration, avec un Président du Conseil distinct du Président de la Société. Les fonctions de Président et de Directeur Général sont exercées par deux personnes distinctes. Le Président du Conseil d'administration est le garant du bon fonctionnement du Conseil d'administration de CCF Holding, en relation étroite avec la Direction Générale, tout en respectant les responsabilités exécutives de celle-ci. Le Président du Conseil d'administration veille à ce que soient établis et mis en œuvre les principes du gouvernement d'entreprise.

Le Conseil d'administration représente collectivement les Associés et agit en toutes circonstances dans l'intérêt social de la Société. Conformément à la faculté offerte par l'article L. 511-89 du Code monétaire et financier, les trois comités spécialisés prévus par la réglementation bancaire (le Comité des risques et de l'audit interne, le Comité des nominations et le Comité des rémunérations) ont été constitués au niveau consolidé de CCF Holding, en sa qualité de compagnie financière holding, de même que le Comité d'audit répondant, quant à lui, aux dispositions du Code de commerce.

Le Conseil d'administration détermine les orientations des activités de CCF Holding et de ses filiales, et veille à leur mise en œuvre par la Direction Générale. Il donne son accord préalable à toute opération stratégique significative se situant hors des orientations approuvées.

Aucun membre du Conseil d'administration n'exerce de fonction exécutive.

Tableau 1 : Composition du Conseil d'Administration de CCF Holding

| | Au 31 décembre 2024 | Expériences |
|-----------|-----------------------------------|---|
| Président | M. Chad LEAT | Chad A. Leat, a été vice-président de Global Banking chez Citigroup. Il a près de trente ans d'expérience sur les marchés et dans le secteur bancaire à Wall Street. Il est reconnu comme un leader et un innovateur dans le domaine du crédit aux entreprises et du financement des fusions et acquisitions, ayant dirigé certains des plus grands financements d'acquisition réalisés. |
| Membre | Mme Isabel GOIRI | Isabel Goiri est actuellement conseillère indépendante, après une carrière réussie dans la banque et la gestion d'actifs, où elle a travaillé pour les plus grands noms dans leur domaine. Ses compétences vont de la gestion de portefeuille et des marchés financiers à la finance et à la gestion des risques. |
| Membre | M. Leland WILSON | Leland Wilson est un cadre financier et opérationnel qui possède plus de 30 ans d'expérience dans entreprises publiques et privées de consommation et de commerce, où il a occupé des postes tels que président du conseil d'administration, directeur général, directeur financier et directeur administratif. Il est spécialisé dans la finance, les fusions et acquisitions, les marchés de capitaux, la trésorerie, les financements structurés et les redressements. |
| Membre | Mme Anna SIAKOTOS | Anna Siakotos est General Counsel Europe chez Cerberus Operations and Advisory Company. En janvier 2021, elle prend également la fonction de Managing Director de la société. Basée à Londres, elle apporte son expertise sur les transactions et les questions générales d'entreprise pour Cerberus et les sociétés de son portefeuille, en mettant l'accent sur les institutions financières, en Europe et sur les marchés émergents. |
| Membre | Mme Avid MODJTABAI | Avid MODJTABAI s'est spécialisée dans l'industrie des services financiers, elle rejoint Wells Fargo & Co, un des principaux groupes bancaires américains. Elle y occupe, au cours de vingt-sept ans de carrière, diverses fonctions de Direction, telles que Responsable des Prêts à la Consommation, Directrice de l'Information, Directrice des Technologies et des Opérations, ou encore Directrice des Ressources Humaines, avant d'être nommée Vice-Présidente Exécutive Senior, en charge des Paiements, des Solutions Virtuelles et de l'Innovation. |
| Membre | Mme Françoise MERCADAL DELASALLES | Françoise Mercadal-Delasalles bénéficie d'une grande expérience financière, à la croisée de la haute fonction publique et du secteur privé, et dispose d'une solide expertise dans le digital. Particulièrement sensible aux enjeux sociaux de la transformation et de l'inclusion digitale, elle est nommée, après six années d'engagement, Présidente du Conseil National Numérique. |

| Au 31 décembre 2024 | | Expériences |
|---------------------|---|---|
| Membre | Mme Béatrice DE CLERMONT TONNERRE | Béatrice de Clermont Tonnerre débute sa carrière chez Lagardère comme analyste chez Matra Marconi Space, puis au sein de la direction de la stratégie et des fusions-acquisitions du groupe. À ce titre, elle participe aux opérations de consolidation de l'industrie européenne de hautes technologies et de défense, puis aux acquisitions du groupe Lagardère dans les médias. En 2013, elle entre chez Google comme Directrice de la monétisation pour l'Europe du Sud, puis à partir de 2018, Directrice en charge des partenariats d'Intelligence Artificielle. |
| Membre | M. Alexander KLOOSTERMAN ⁽¹⁾ | M. Alexander KLOOSTERMAN ⁽¹⁾ Alexander Kloosterman depuis février 2020 est un « investor director » chez Cerberus Global Investments B.V. Avant cela, il a travaillé chez ABN AMRO plus de vingt ans et a occupé divers postes de direction aux Etats-Unis, au Brésil et en Asie du Sud Est. De 2006 à 2008, il a été membre du Comité Exécutif de Fortis S.A.-N.V. responsable de la gestion des investissements et de la banque privée et de 2009 à 2018 il a été membre du Comité Exécutif de Rabobank International avec un accent particulier sur la chaîne de valeur de l'alimentation, et de l'agriculture. De 2018 à 2021 il était membre du conseil d'administration du Stichting Continuïteit de Takeaway.com. |

(1) M. Alexander KLOOSTERMAN a été nommé en qualité d'administrateur par décision de l'Associé unique en date du 8 février 2024 pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

L'organisation de la gouvernance a été définie afin de répondre aux dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié par l'arrêté du 25 février 2021 ainsi qu'aux préconisations de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution en matière de risques et de dispositif de contrôle interne, et également en matière de distinction marquée des rôles respectifs des dirigeants effectifs et de l'organe de surveillance, de leur information par les responsables des fonctions clé de risques et de contrôle, ou par des comités et canaux dédiés, et de leur implication dans le dispositif de contrôle interne. Le Groupe CCF est dirigé par un Comité de direction situé au niveau de CCF Holding qui s'appuie sur les principaux comités exécutifs suivants afin d'assurer la mise en œuvre des stratégies opérationnelles et le correct fonctionnement du dispositif de gestion des risques :

- Group Executive Risk & Compliance Committee – Comité Exécutif des Risques et de la Conformité (CERC) ;
- Comité de gestion actif & passif Groupe (Group ALCO) ;
- Comité de suivi des affaires (Group Business Review Committee).

Cette organisation permet à l'organe exécutif (dirigeants effectifs) et à l'organe de surveillance d'avoir une vision sur l'ensemble des risques et de s'assurer de l'adaptation et de la performance du dispositif de contrôle interne. Elle permet également la séparation entre l'organe de surveillance et les dirigeants effectifs, l'organe de surveillance ne prenant pas de décisions opérationnelles mais s'assurant que les décisions prises par les dirigeants effectifs sont conformes à la stratégie définie par le Conseil d'administration.

S'agissant de la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance pour l'activité de Gestion sous Mandat, elle est réalisée par notre Prestataire dans le cadre de sa politique de gestion.

Gouvernance chez notre Prestataire

Quant à notre Prestataire, HSBC Global Asset Management (France), il bénéficie d'une expertise en matière de durabilité au travers des membres de son Conseil d'administration et de la Direction Générale. Le Directeur des Risques de HSBC Global Asset Management (France) ainsi que le Directeur mondial des Investissements (également administrateur de HSBC Global Asset Management (France)) et la Responsable mondiale du Développement Durable (également administratrice de HSBC Global Asset Management (France)) sont membres des comités de gouvernance globaux du métier de la gestion

d'actifs en charge de la mise en œuvre des politiques et de la stratégie d'investissement responsable y compris en matière climatique et de supervision des risques ESG.

L'intégration des risques en matière d'ESG dans les décisions d'investissement incombe au Directeur mondial des investissements. Au sein de HSBC Global Asset Management (France), il revient aux directeurs des investissements des différentes classes d'actifs et aux équipes de gestion d'intégrer les facteurs ESG dans leurs décisions d'investissement, avec l'aide des spécialistes ESG et des équipes en charge de suivi des risques.

Le Conseil d'Administration et le Comité de Direction de HSBC Global Asset Management (France) favorisent et encouragent au sein de la société de gestion, la conduite d'actions de sensibilisation aux enjeux ESG à tous les niveaux de Gouvernance et auprès des différents collaborateurs.

Le Comité de Direction favorise le développement d'une culture d'entreprise sur les enjeux de l'ESG et soutient l'implication des collaborateurs et collaboratrices dans des actions ayant un impact positif sur l'environnement et la société. Plusieurs collaborateurs participent à des réflexions méthodologiques et des groupes de travail avec des acteurs de la place ou des associations professionnelles, ainsi qu'au sein du métier de l'Asset Management ou du groupe HSBC.

Intégration des critères ESG dans les politiques de rémunération

Au niveau du Groupe CCF, il n'existe pas actuellement de système spécifique d'incitation ou d'évaluation par rapport aux objectifs de durabilité dans la rémunération des membres des organes de d'administration, de direction et de surveillance. D'éventuelles évolutions dans le cadre de la politique de rémunération pourraient être introduits dans les prochaines années, afin de tenir compte plus spécifiquement des impacts, risques et opportunités matériels du Groupe CCF. Cette évolution pourrait se faire uniquement après le déploiement du plan de transformation du groupe.

De son côté, notre Prestataire HSBC Global Asset Management (France) a mis en œuvre une politique de rémunération en cohérence avec les politiques relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité, dans le domaine environnemental et sur le plan de la diversité et de l'inclusion et notamment en rappelant que des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance doivent être pris en compte dans les objectifs de l'entreprise.

En 2024, la Direction Générale et le Comité de Direction ont décidé de renforcer la formation professionnelle sur le thème du développement durable au sein de la société et d'intégrer des exigences particulières dans les objectifs de l'ensemble des collaborateurs comme le suivi d'une formation ESG obligatoire sur la thématique biodiversité et climat ou des formations certifiantes pour une partie des collaborateurs.

HSBC Global Asset Management (France) a par ailleurs renforcé sa politique de rémunération en intégrant des objectifs de durabilité pour les équipes contribuant à l'application de la politique d'investissement durable ou à la prise en compte des risques de durabilité (les équipes de gestion, les analystes, les équipes de risques, la conformité, le juridique et pour le Comité Exécutif).

Pour améliorer les compétences des collaborateurs et avoir une meilleure compréhension de l'approche, des processus ESG et de la gouvernance de la gestion durable des actifs, ces derniers sont invités à participer à des sessions de formation obligatoires organisées au niveau global ainsi qu'au sein des équipes d'investissement, de développement commercial ou des lignes fonctionnelles.

De manière plus générale et tel que décrit dans la Politique de Rémunération, sur la base de contrôles, les fonctions Risques et Compliance peuvent relever, tout manquement en matière de risques incluant ceux liés à la durabilité. Ces manquements peuvent conduire à des impacts négatifs sur la rémunération variable attribuée à la fin du Processus de Revue des Rémunérations, et avant l'acquisition définitive des rémunérations variables différées, conduisant potentiellement à l'application d'un malus sur la valeur des montants en cours d'acquisition. Ces démarches visent à encadrer des pratiques de rémunération responsables, à éviter les conflits d'intérêts, à protéger les intérêts des clients et à décourager la prise de risques excessifs y compris en termes de durabilité.

Il n'existe actuellement pas de système spécifique d'intégration des critères ESG dans le règlement interne du conseil d'administration ou de surveillance de l'entité au sein du Groupe CCF.

Le Conseil d'Administration de notre Prestataire HSBC Global Asset Management (France) détermine les orientations stratégiques de l'activité, supervise et contrôle leur mise en œuvre par la Direction Générale, en prenant en considération les enjeux sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ci-après ESG).

Le règlement intérieur de son Conseil d'Administration détermine les principes généraux relatifs à la composition du Conseil, à son fonctionnement et aux rôles et responsabilités des Administrateurs et intègre des critères ESG.

En effet, les principes définis dans le règlement intérieur visent à ce que la composition du Conseil d'Administration reflète un équilibre approprié de compétences, d'expérience et de connaissances de la société pour lui permettre de s'acquitter efficacement de ses rôles et de ses responsabilités :
Les nominations proposées au Conseil sont fondées sur des critères objectifs d'expérience, en tenant dûment compte des avantages de la diversité, y compris la mixité et de l'indépendance.

- 1- Les nominations proposées au Conseil d'Administration sont effectuées après une évaluation de l'équilibre des compétences, de l'expérience, de l'indépendance et des connaissances au sein du Conseil et du rôle et des capacités requises.
- 2- Les compétences et l'expérience des Administrateurs sont évaluées à la nomination et sur une base continue au travers d'une matrice qui intègre les domaines de compétences sectorielles, financières et de risques pertinents au regard de l'activité de la société de gestion. Parmi ces domaines de compétences figure la compétence et l'expérience des Administrateurs en matière d'ESG afin de s'assurer que les Administrateurs possèdent la qualification et l'expertise requises en matière d'ESG pour pouvoir faire une évaluation sur les questions relatives à l'ESG.

4° : Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre

Dans le cadre de son activité de gestion de portefeuille pour le compte de tiers (également appelée « mandat de gestion »), pour ses clients particuliers, la Banque applique une politique d'engagement pour la gestion des portefeuilles investis dans des actions de sociétés dont le siège social est situé dans un État membre de l'Union Européenne (UE) et dont les actions sont cotées sur un marché de l'UE, soit les profils de mandats Actions France ISR et Actions Zone Euro.

Conformément aux indications mentionnées dans les conditions générales des mandats de gestion, le client autorise de plein droit la banque à exécuter de sa propre initiative l'achat et la vente des instruments financiers suivants : les actions ou autres titres donnant ou pouvant donner accès, directement ou indirectement, au capital ou aux droits de vote d'une personne morale (i.e. tout type d'action, titre de participation ou de propriété, etc.).

En revanche, concernant les droits de vote attachés à ces instruments financiers déposés sur le compte du client, ils ne peuvent être exercés que par le seul client et sont donc en dehors du périmètre d'exercice des droits de vote de notre Prestataire.

La politique de CCF se fonde en partie sur la politique de son Prestataire HSBC Global Asset Management (France) en charge de la gestion financière des portefeuilles. Le présent document décrit notamment la politique d'engagement et les modalités de sélection des sociétés émettrices des titres dans lesquels les mandats investissent ainsi que les éventuelles interactions avec ces émetteurs.

L'approche de notre Prestataire en matière d'engagement actionnarial

Pour notre Prestataire HSBC Global Asset Management (France), l'engagement actionnarial et le dialogue avec les entreprises sont des outils pour insuffler des changements positifs et, par-là même, accroître la valeur des entreprises dans lesquelles il investit pour le compte de ses clients.

HSBC Global Asset Management (France) est convaincu qu'un échange constructif avec les entreprises dans lesquelles les portefeuilles qu'il gère sont investis, constitue un bon moyen d'encourager et d'inciter ces entreprises à intégrer les risques et les opportunités ESG dans leur stratégie et leurs activités. Ces échanges permettent aussi aux entreprises d'avoir la possibilité d'expliquer leur approche ESG et, aux gérants de mieux comprendre les risques sous-jacents des investissements dans ces entreprises. C'est également l'occasion de promouvoir auprès de ces entreprises l'importance d'une bonne gouvernance.

Les gérants et analystes des différents centres d'expertise de HSBC Asset Management, dont ceux situés en France, accompagnés de l'équipe globale dédiée à l'engagement actionnarial, engagent ainsi un dialogue actionnarial et assurent un suivi des enjeux ESG avec certaines des entreprises dans lesquelles les portefeuilles gérés sont investis.

La politique d'engagement actionnarial publiée sur le site internet de notre Prestataire permet aussi d'organiser la surveillance et l'escalade liées aux risques de chaque pilier E, S et G dans ses portefeuilles, conformément à ses différentes politiques en matière de développement durable. Cette politique s'applique aux actifs de ses portefeuilles d'actions et d'obligations.

La politique d'engagement actionnarial décrit comment notre Prestataire assure le respect des dispositions de la Directive européenne sur les droits des actionnaires, de celles des Principes pour un Investissement Responsable (PRI) des Nations unies et de la position - recommandation 2020-03 de l'Autorité des marchés financiers (AMF), relative à la prise en compte de critères extra-financiers.

Comment l'engagement actionnarial crée de la valeur :

1. En stimulant la croissance : En décryptant la relation des entreprises et des émetteurs avec leurs parties prenantes et leur gestion des enjeux ESG, HSBC Asset Management peut identifier des sociétés novatrices possédant un fort potentiel de croissance et capables d'encourager leurs homologues à adopter les meilleures pratiques dans leur secteur d'activité.
2. En maîtrisant le degré d'importance relative des risques : Notre Prestataire instaure très tôt un dialogue avec les entreprises pour les accompagner face à l'évolution continue des risques et pour protéger la valeur de leurs actifs, de la nature et des individus.
3. En améliorant la transparence et la publication d'informations : Notre Prestataire les conseille sur les cadres de référence en matière de publication d'informations et de reporting et les encourage à communiquer plus efficacement sur les sujets importants.

Les principaux thèmes d'engagement couverts par la politique d'engagement actionnarial qui s'applique à HSBC Global Asset Management (France) en 2024 :

Le changement climatique

La biodiversité et la nature

Les droits de l'homme

La diversité, l'équité & l'inclusion (DE&I)

La croissance inclusive et la prospérité partagée

La fiabilité des technologies et des données

Ces thèmes d'engagement sont communs à toutes les équipes de gestion de HSBC Asset Management, dont HSBC Global Asset Management (France).

La démarche d'engagement en faveur du changement climatique de notre Prestataire :

Les objectifs et l'approche des questions liées au changement climatique de HSBC Asset Management sont décrits dans la politique relative au changement climatique, dans la politique sur l'énergie et dans la politique relative à l'exclusion du charbon thermique publiées sur son site internet. Ces politiques sont appliquées par toutes les équipes de gestion de HSBC Asset Management, y compris par celles de HSBC Global Asset Management (France).

La position de HSBC Asset Management :

Au titre de l'initiative "Net Zero Asset Managers", HSBC Asset Management s'est engagée au niveau mondial, à contribuer à l'objectif « zéro émission » de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2050. HSBC Asset Management échange avec certains émetteurs impliqués dans l'extraction du charbon thermique ou produisant de l'électricité à partir du charbon. En complément, HSBC Asset Management soutient une transition juste. A ce titre, les équipes de HSBC Asset Management peuvent dialoguer avec les émetteurs pour les questionner sur leurs évaluations d'impact relatives aux travailleurs, aux chaînes d'approvisionnement, aux communautés et aux consommateurs et que ces évaluations soient prises en compte dans leurs plans de transition vers la neutralité carbone.

Le dialogue avec les entreprises :

Lorsque notre Prestataire HSBC Asset Management s'engage auprès des entreprises, il travaille avec elles pour fixer des objectifs intermédiaires réalistes mais ambitieux afin d'identifier des pistes de décarbonation, sur la base d'hypothèses claires, employées dans l'analyse de scénarios. Les stratégies de transition climatique doivent détailler suffisamment la manière dont ces objectifs seront atteints, et être accompagnées de plans d'allocation de capital nécessaires à la transition. La stratégie et la politique climatique des entreprises doivent aborder concrètement les risques, les impacts et les opportunités liés au changement climatique.

HSBC Asset Management discute avec les entreprises des sujets suivants :

- Leur engagement en faveur de la neutralité carbone, et la manière dont ils se fixent des objectifs intermédiaires ;
- Les stratégies et la gestion des risques climatiques, y compris le recours à la capture du carbone et à son stockage ou son utilisation ;
- Les rapports sur les émissions, en se concentrant sur l'amélioration de la qualité de la publication d'indicateurs clés de performance climatique.

Notre Prestataire encourage les entreprises à envisager des mesures proactives pour rester inclusives, en tirant parti des opportunités liées à la transition énergétique, tout en atténuant les risques et les impacts négatifs sur leurs parties prenantes.

Présentation de la politique de vote et bilan

L'exercice des droits de vote est un élément central de l'activité de gestion de placements collectifs, ainsi que de la gestion des mandats de notre Prestataire, lorsque ses clients lui délèguent l'exercice de ces droits.

L'approche de HSBC Asset Management en matière d'investissement responsable, oriente sa prise en compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et son exercice des droits de vote. Notre Prestataire escompte que ses votes favorisent une meilleure prise en compte des facteurs ESG par les sociétés dans lesquelles ses portefeuilles sont investis.

HSBC Asset Management détermine des principes globaux de vote qui sont déclinés par zones géographiques afin de les adapter aux règles et pratiques locales. Ainsi, HSBC Global Asset Management (France) vote pour les fonds et mandats dont elle détient le droit de vote selon les règles déterminées pour chaque zone suivant le pays d'appartenance de l'émetteur.

La politique de vote de notre Prestataire, disponible sur son site internet, présente ses directives de vote à l'échelle européenne (hors Royaume-Uni) et explique à ses clients, aux Conseils d'administration des entreprises et aux autres parties prenantes, la manière dont il exerce ses droits de vote.

HSBC Global Asset Management (France) a défini des orientations et des critères de vote pour les titres européens qui reprennent notamment les préconisations de l'OCDE, de l'AFG, de l'Afep/Medef.

Les principes de vote de notre Prestataire sont soumis à Institutional Shareholder Services, Inc (ISS) qui lui fournit des analyses, une plateforme de vote et des services de communication avec les émetteurs. Ses lignes directrices en matière de vote, ainsi que ses propres recherches, lui permettent d'établir des instructions de vote plus détaillées, à partir desquelles ISS lui procure des recommandations de vote personnalisées pour chaque Assemblée d'actionnaires.

Si une équipe de gestion ou d'engagement actionnarial identifie une proposition qui devrait faire l'objet d'un vote différent de la recommandation de vote personnalisée, un groupe de spécialistes qui réunit des membres des équipes de gestion concernées est constitué pour prendre une décision collective. Si ce groupe ne parvient pas à un accord, le vote en question peut être transmis au comité d'investissement ESG ou, dans certains cas, au directeur local des investissements.

Notre Prestataire exprime son vote pour toutes les actions en portefeuille pour lesquelles ses clients lui ont délégué le droit de vote, excepté lorsque cela n'est pas possible pour des raisons comme le blocage des actions ou des exigences trop lourdes en matière de procuration.

Les principes de vote de HSBC Asset Management sont actualisés chaque année pour intégrer les évolutions réglementaires et de gouvernance. Les principes généraux de sa politique de vote sont l'indépendance des instances de contrôle par rapport aux instances dirigeantes, la transparence, la préservation des intérêts des minoritaires, la prise en compte des enjeux ESG, notamment dans la politique de rémunération des dirigeants et pour le fonctionnement de l'entreprise.

HSBC Asset Management peut s'opposer à certaines résolutions si elles ne répondent pas à ses principes ou, si les entreprises dans lesquelles il investit présentent des problèmes graves de gouvernance ou, si elles n'ont pas répondu de manière satisfaisante aux initiatives d'engagement de notre Prestataire.

Périmètre d'exercice des droits de vote :

Sauf à ce que HSBC Global Asset Management (France) n'ait pas reçue une délégation pour l'exercice des droits de vote par ses clients, HSBC Global Asset Management (France) vote sur toutes les valeurs détenues en portefeuille sur la base de principes de vote globaux définie par le métier de la gestion d'actifs.

La politique de vote s'applique à l'ensemble des marchés dans le monde à l'exception :

- des marchés où les conditions de vote acceptables ne sont pas réunies,
- des marchés émergents où les règles de la politique globale sont assouplies,
- des valeurs européennes (hors Royaume-Uni) pour lesquelles une politique de vote spécifiquement adaptée à l'Europe est appliquée.

Evolution de la politique de vote de HSBC Asset Management en 2024 : Les principales évolutions de la politique de vote en 2024 ont porté sur des règles spécifiques en matière d'ESG et plus précisément sur :

- Composition du conseil d'administration :
 - Ajout de la non prise en compte des représentants des salariés actionnaires dans les calculs pour la détermination du taux d'indépendance du conseil ou pour la diversité de genre
 - Possibilité de voter contre la réélection du président ou l'administrateur du conseil d'administration concerné dans les grandes entreprises en Europe Continentale dans les cas où il n'y a pas de femme dans l'équipe de direction ou équivalent
- Droits des actionnaires minoritaires :
 - Notre Prestataire introduit la possibilité de voter contre la réélection ou l'élection d'administrateurs qui bénéficieraient d'un dispositif de droits de vote multiples en raison du risque lié à l'indépendance de ces administrateurs.

- ESG

- Introduction de la prise en compte de la gestion des risques liés au personnel. Notre Prestataire pourra voter contre les administrateurs concernés par la responsabilité sociale de l'entreprise dans les cas où il pense qu'il existe des preuves solides d'une faiblesse persistante du comportement de la direction à l'égard du personnel de l'entreprise, à la fois dans l'absolu et relativement au secteur.
- Pour les autres critères ESG, changement climatique, charbon et énergies, biodiversité et nature, droits de l'homme, notre Prestataire a revu marginalement ses critères permettant d'établir la liste des émetteurs qui font l'objet d'un suivi particulier.

Bilan de la stratégie d'engagement

Dans le cadre de sa stratégie mondiale d'engagement actionnarial, notre Prestataire HSBC Asset Management diffuse un plan d'engagement annuel qui décrit son approche. Sont ainsi détaillés les points suivants :

- La démarche d'engagement actionnarial : c'est-à-dire, l'identification des grandes thématiques et des entreprises prioritaires, la mise en œuvre des initiatives d'engagement, leur suivi, le vote lors des Assemblées générales et le processus gradué d'intervention
- La gouvernance d'HSBC Asset Management en matière d'engagement actionnarial
- Le détail des thèmes prioritaires abordés avec les entreprises et les attentes globales relatives à chaque thème-clé.

En 2024, les équipes de gestion et de gouvernance d'entreprise ont décliné les engagements vis-à-vis des émetteurs selon deux principaux types. En premier lieu, la prise d'information. Le plus souvent, au cours des entretiens collectifs ou par échanges épistolaires, ces échanges permettent d'aborder des sujets ESG avec les entreprises pour une prise de connaissance ou pour indiquer les points d'intérêts spécifiques qui pourraient être développés ultérieurement. En second lieu, les engagements ciblés ("purposeful engagements") sont des communications avec les entreprises sur des sujets de préoccupation particuliers, dans le but d'encourager le changement concerné. En 2024, les équipes de gestion de HSBC Global Asset Management (France) ont rencontré en présentiel ou à distance 330 émetteurs au travers de 569 réunions où ont été abordés les enjeux stratégiques et financiers des entreprises ainsi que les enjeux extra-financiers.

Le détail par type d'engagement (prises d'informations et engagements ciblés), à fin décembre 2024 et par thème, de notre Prestataire, est présenté ci-dessous :

| HSBC Global Asset Management (France) | Nb d'engagements | Dont engagements ciblés | Nb d'entreprises | Dont engagements ciblés | Environnement | Social | Gouvernance |
|---------------------------------------|------------------|-------------------------|------------------|-------------------------|---------------|--------|-------------|
| Global | 569 | 162 | 330 | 113 | 214 | 236 | 435 |
| Actions | 442 | 141 | 243 | 95 | 161 | 193 | 329 |
| Obligations | 4417 | 121 | 223 | 77 | 170 | 170 | 317 |
| Monétaire | 67 | 18 | 31 | 10 | 19 | 16 | 55 |

Les réunions et entretiens uniquement ciblés sur les enjeux financiers ne sont pas repris dans les données du tableau ci-dessus

NB : Certains émetteurs ont été approchés conjointement par les équipes de gestion et par l'équipe d'engagement actionnarial. Le nombre total d'engagements diffère de la somme des engagements par classe d'actifs car un même engagement peut concerner plusieurs classes d'actifs, suivant la détention ou non d'un titre de l'émetteur par chacune des équipes concernées.

Les statistiques d'engagement, le détail des thématiques couvertes ainsi que les actions de suivi au niveau de HSBC Global Asset Management (France) sont présentés dans le rapport sur l'exercice des

droits de vote disponible sur son site internet. Plus globalement, le rapport sur l'investissement responsable de notre Prestataire, également disponible sur son site internet, présente les statistiques d'engagement au niveau de la ligne métier HSBC Asset Management.

Bilan de la politique de vote

En 2024, HSBC Global Asset Management (France), notre Prestataire, a voté lors de 802 Assemblées générales (AG) qui se sont déroulées au cours de l'exercice sur un périmètre global de 858 AG, soit un taux de 93%, stable par rapport à 2023. En corrigeant du nombre d'assemblées générales tenues dans des pays où les conditions d'exercice du droit de vote ne lui permettaient pas de voter, le taux des assemblées générales auxquelles HSBC Global Asset Management (France) a voté passe à 98%. Notre Prestataire n'a pas voté lors de 15 assemblées générales, essentiellement en raison de problèmes administratifs ou opérationnels de blocages des titres.

En 2024, notre Prestataire a analysé 11 918 résolutions et voté contre les recommandations données par les dirigeants des entreprises concernées sur 2 324 résolutions (19% des cas), niveau en baisse par rapport à 2023 (21%), en raison notamment de l'ajustement de sa politique de vote sur les rémunérations des dirigeants. En 2024, HSBC Asset Management a revu globalement les modalités d'établissement de sa liste des entreprises concernées par des rémunérations des dirigeants qui excèdent un seuil fixé compte tenu de la taille de l'entreprise en termes de capitalisation boursière et du nombre de salariés. Les statistiques de vote de notre Prestataire, ainsi que les thématiques couvertes sont présentées dans le rapport sur l'exercice des droits de vote et engagements disponible sur son site internet.

Décisions prises en matière de stratégie d'investissement, notamment en matière de désengagement sectoriel

Notre Prestataire, HSBC Global Asset Management (France), croit fortement à l'efficacité de l'engagement dans l'amélioration de l'action des entreprises face au changement climatique. Dans le cadre de son processus gradué d'engagement actionnarial, il privilégie le dialogue à la cession des titres. En effet, s'il cède ses positions, il aura moins la capacité d'influencer les entreprises. Toutefois, il n'hésitera pas à les céder s'il estime que le dialogue n'a pas abouti dans un délai jugé raisonnable pour que les entreprises mettent en œuvre les changements souhaités, comme il l'a fait début 2023 sur certaines obligations émises par deux producteurs d'électricité.

Si les entreprises appartenant à des secteurs très consommateurs en énergie ne parviennent pas à publier leurs pratiques de gouvernance liées aux émissions de carbone et au risque climatique, notre Prestataire pourra voter contre la réélection du président. Si l'intervention répétée auprès des entreprises en portefeuille ne permet pas de réaliser suffisamment de progrès en matière de réduction des risques climatiques, il applique des exclusions sélectives, lesquelles sont revues en permanence. Des exceptions peuvent être envisagées dans des circonstances exceptionnelles, par exemple si elles se traduisent par un risque de marché inacceptable par rapport à l'indice de référence lorsque celui-ci n'est pas aligné sur un objectif de transition réaliste.

Conformément à son engagement concernant l'Accord de Paris sur le climat, sa priorité porte sur les secteurs à forte intensité de carbone nécessitant des mesures d'action rapides.

Dans le cadre de la politique de désengagement du charbon, notre Prestataire encourage les entreprises en portefeuille à abandonner progressivement le charbon d'ici 2030 dans l'OCDE et l'UE et d'ici 2040 dans le reste du monde, et encourage l'adoption d'engagements "Net Zero" et de plans de transition approuvés.

Extraction de charbon thermique : HSBC Asset Management se rapproche des entreprises d'extraction de charbon thermique qui n'ont pas pris d'engagements solides de neutralité carbone.

Production d'électricité au charbon : Notre Prestataire intervient auprès des entreprises dans ses portefeuilles qui génèrent plus de 10% de leurs chiffres d'affaires dans l'extraction ou l'utilisation de charbon thermique afin qu'elles éliminent progressivement cette activité. Il a ciblé les entreprises dont la production d'électricité représentait 50% de leurs revenus jusqu'en 2021 et continue de dialoguer

avec toutes celles qui génèrent encore plus de 10% de leur revenu par ce biais jusqu'à la fin de l'année 2025.

Infrastructures liées aux combustibles fossiles : Notre Prestataire n'investit pas directement dans des projets liés à des centrales électriques au charbon (y compris des centrales existantes, des nouvelles centrales ou des agrandissements importants de centrales existantes), dans des infrastructures liées à l'extraction du charbon, dans des infrastructures contribuant à des projets pétroliers ou gaziers offshore dans l'Arctique, dans des infrastructures concourant à des projets de sables bitumineux (y compris les infrastructures d'extraction et les pipelines).

5° : Taxonomie européenne et combustibles fossiles

Alignement sur la Taxonomie Européenne

La taxonomie⁽²⁾ de l'UE est une pierre angulaire du cadre de financement durable de l'UE et un outil important pour la transparence du marché. Elle contribue à orienter les investissements vers les activités économiques les plus nécessaires à la transition, conformément aux objectifs du pacte vert pour l'Europe. Il s'agit d'un cadre de classification qui définit les critères selon lesquels une activité doit être considérée comme durable sur le plan environnemental, et qui fournit un langage commun sur la performance en matière de durabilité pour les investisseurs, les émetteurs, les décideurs politiques, les régulateurs et les entreprises.

La définition d'une activité économique durable est au cœur du règlement relatif à la taxonomie. Une activité économique sera considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle remplit les deux critères ci-dessous :

- Elle contribue substantiellement à au moins un des six objectifs environnementaux mentionnés dans le règlement taxonomie ; et
- Elle ne cause pas de préjudice important à aucun des cinq autres objectifs, tout en s'assurant de respecter les garanties minimales en termes de respect des droits de l'Homme et du travail.

| Contribution substantielle | Ne pas nuire de façon significative (Do No Significant Harm - DNSH) | Garanties sociales minimales (Minimum Social Safeguards - MSS) |
|---|--|---|
| Contribution à l'un des six objectifs environnementaux ⁽³⁾ (1) Atténuation des changements climatiques ; (2) Adaptation au changement climatique ; (3) Utilisation durable et protection des ressources en eau et des ressources marines (4) Transition vers une économie circulaire ; (5) Prévention et réduction de la pollution ; (6) Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes. | Absence de préjudice significatif (DNSH) à l'égard des autres objectifs. | Mesures de protection sociales minimales, soit de protection des droits de l'Homme et des droits fondamentaux du travail. |

Les critères techniques de sélection définissent les exigences et les seuils spécifiques à respecter pour qu'une activité soit considérée comme contribuant de manière substantielle à un des six objectifs environnementaux. Ils établissent également des seuils pour définir le respect de l'interdiction de causer un préjudice important.

(2) Règlement - 2020/852 - FR - règlement taxonomie - EUR-Lex - <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:32020R0852> (3) En juin 2023, la Commission européenne a publié les critères d'examen technique relatifs aux quatre derniers objectifs. À l'heure actuelle, HSBC Global Asset Management (France) ne fait état que de l'alignement sur les deux premiers objectifs (atténuation du changement climatique et adaptation à celui-ci) en raison d'un manque de données déclarées sur les autres objectifs.

Approche pour mesurer l'alignement taxonomique de l'UE

Afin de définir les activités économiques qui seront considérées comme durables sur le plan environnemental, notre Partenaire applique deux filtres :

(1) Critère d'éligibilité

Toutes les activités économiques ne sont pas couvertes par la Taxonomie. Les activités éligibles ne sont pas nécessairement durables sur le plan environnemental, mais ont le potentiel de contribuer à l'un des six objectifs environnementaux énoncés à l'article 9 du règlement sur la Taxonomie. L'éligibilité d'une activité à la Taxonomie de l'UE suppose que cette activité soit incluse dans la liste des activités figurant dans les actes délégués du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020, dits « règlement Taxonomie ».

(2) Alignement à la taxonomie

La seconde étape est une analyse de l'alignement qui consiste à évaluer dans quelle mesure les activités éligibles contribuent substantiellement à au moins un des six objectifs environnementaux (respect des critères techniques de sélection). Cette évaluation de l'alignement est basée sur la part des revenus, des dépenses d'investissement (Capex) et des dépenses d'exploitation (Opex) qui répondent à l'objectif environnemental considéré.

Le fait qu'une activité soit qualifiée d'activité durable ne signifie pas qu'elle soit alignée sur le règlement sur la taxonomie de l'UE, dans la mesure où cette activité peut présenter des caractéristiques qui annulent sa contribution positive. Pour déterminer si ces activités qualifiées sont conformes à la taxonomie, celles-ci doivent remplir deux conditions supplémentaires : ne pas causer de préjudice significatif (DNSH) aux autres objectifs environnementaux et respecter les garanties sociales minimales (MSS) décrites dans le règlement sur la taxonomie de l'UE.

Méthodologie et ensemble de données

HSBC Global Asset Management (France) s'appuie sur un fournisseur de données externe (S&P Trucost) pour reporter sur son alignement taxonomique.

S&P Trucost a lancé le EU Taxonomy Alignment Dataset qui fournit une évaluation sur un large univers d'émetteurs d'actions et d'obligations (+20 000 entités privées au total) au regard des exigences d'éligibilité, de contribution substantielle, d'absence de préjudice significatif (DNSH) et de garanties sociales minimales (MSS) du règlement sur la taxonomie de l'UE.

S&P Trucost applique le processus suivant pour déterminer la part des actifs de HSBC Global Asset Management (France) alignés sur la taxonomie de l'UE.

| | |
|---|--|
| 1 | Identifier les activités exercées par l'entreprise qui pourraient être éligibles |
| 2 | Pour chaque activité, évaluer si l'entreprise répond aux critères pertinents pour une contribution substantielle |
| 3 | Vérifier que les critères DNSH sont remplis par l'entreprise |
| 4 | Conduire une due diligence pour éviter toute violation des garanties sociales minimales |
| 5 | Calculer l'alignement des investissements avec la taxonomie et préparer le rapport au niveau des produits |

Source : HSBC Asset Management, S&P Trucost. À titre d'illustration uniquement.

Actifs sous gestion alignés sur la taxonomie de l'UE

HSBC Global Asset Management (France) s'appuie exclusivement sur des données communiquées directement par les entreprises et non sur des données estimées par des fournisseurs de données.

Sur la base des recommandations de l'AFG, HSBC Global Asset Management (France) publiera un rapport sur les éléments suivants :

- Ratios d'éligibilité pour les six objectifs environnementaux décrits ci-dessus
- Ratios d'alignement pour les deux premiers objectifs climatiques (adaptation au changement climatique et atténuation du changement climatique).

Les résultats d'éligibilité présentés ci-dessous sont exprimés en pourcentage des actifs sous gestion :

| Part des investissements en gestion privée sous mandat qui sont affectés à des activités éligibles à la taxonomie environnementale | Au 31 décembre 2024 | |
|--|-------------------------------|--------------|
| | % | € |
| Sur la base des revenus | 0,19 % Couverture : 0,44 % | 901 091,51 |
| Sur la base des CAPEX | 0,24 % Couverture : 0,48 % | 1 159 953,14 |
| Sur la base des OPEX | 0,14 % Couverture : 0,38 % | 696 503,43 |

Source : HSBC Asset Management, S&P Trucost, décembre 2024. La couverture représente le pourcentage d'entreprises ayant communiqué des données relatives à l'éligibilité.

| Part des investissements en gestion privée sous mandat qui sont affectés à des activités qui contribuent significativement à l'atteinte des objectifs climatiques | (1) Adaptation au changement climatique | | (2) Atténuation du changement climatique | |
|---|---|------|--|------------|
| | % | € | % | € |
| Sur la base des revenus | 0,00 % Couverture : 0,26 % | 0,00 | 0,05 % Couverture : 0,34 % | 242 200,61 |
| Sur la base des CAPEX | 0,00 % Couverture : 0,30 % | 0,00 | 0,09 % Couverture : 0,42 % | 425 160,75 |
| Sur la base des OPEX | 0,00 % Couverture : 0,25 % | 0,00 | 0,05 % Couverture : 0,33 % | 259 123,92 |

Source : HSBC Asset Management, S&P Trucost, décembre 2024. La couverture représente le pourcentage d'entreprises ayant communiqué des données relatives à l'alignement. Le secteur financier est exclu de l'ensemble des données en raison d'une couverture insuffisante.

Les résultats de l'alignement sont présentés dans le tableau ci-dessous et exprimés en pourcentage des actifs sous gestion :

| Part des investissements en gestion privée sous mandat qui contribuent significativement à l'atteinte des objectifs climatiques | A fin décembre 2024 | |
|---|---------------------------|---------|
| | En % | En € |
| Sur la base des revenus | 0,04% Coverage : 0.38% | 207 081 |
| Sur la base des CAPEX | 0,07% Coverage : 0.46% | 340 986 |
| Sur la base des OPEX | 0,05% Coverage : 0.38% | 261 128 |

Source : HSBC Asset Management, S&P Trucost, décembre 2024. La couverture représente le pourcentage d'entreprises ayant communiqué des données relatives à l'alignement. Le secteur financier est exclu de l'ensemble des données en raison d'une couverture insuffisante.

Hypothèses et limites

- Le niveau de détail des informations communiquées par les entreprises peut varier. Peu d'entreprises suivent le modèle fourni par la Commission européenne, tandis que d'autres ne le font pas et fournissent une analyse très sommaire. Ceci a pour conséquence que les informations communiquées peuvent être incomplètes pour certaines entreprises.
- Les normes de reporting sont encore à un stade précoce de développement et, par conséquent, des erreurs ou des incohérences peuvent survenir dans le reporting des entreprises (par exemple en raison d'erreurs dans les données, risque de double comptage ou d'interprétations divergentes du modèle fourni par la Commission européenne)

- Étant donné que HSBC Global Asset Management (France) a fait le choix de ne s'appuyer que sur des données reportées par les entreprises, aucune erreur ou incohérence potentielle dans les rapports de l'entreprise ne sera corrigée par S&P Trucost et HSBC Global Asset Management (France).
- HSBC Global Asset Management (France) considère que les obligations vertes ne sont pas alignées. La taxonomie est assez stricte, et de nombreux projets financés par des obligations vertes ne répondent pas à ses critères. Ces activités sont considérées comme « éligibles ». Cependant, HSBC Global Asset Management (France) n'est pas en mesure de dire si elles sont aussi « alignées », c'est-à-dire respectant les critères techniques de la taxonomie. À ce jour, il n'existe pas de base de données fiable permettant d'évaluer l'alignement des projets financés par des obligations vertes. La taxonomie suppose également que les projets financés par des obligations vertes respectent le principe d'absence de préjudice significatif (DNSH). HSBC Global Asset Management (France) n'est pas en mesure d'évaluer si c'est effectivement le cas, car les émetteurs ne publient pas d'informations sur ces questions.

Exposition aux combustibles fossiles

Les entreprises considérées comme « actives dans le secteur des combustibles fossiles », sont les entreprises qui tirent des revenus de l'exploration, de l'extraction, de la production, de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, de combustibles fossiles au sens de l'article 2, point 62, du Règlement (UE) 2018/1999 du Parlement européen et du Conseil.

Méthodologie et ensemble de données

Charbon thermique : HSBC Global Asset Management (France) s'appuie sur les données de Sustainalytics pour évaluer si les entreprises tirent des revenus de l'exploitation minière du charbon thermique, de la production d'électricité à partir du charbon et des produits ou services qui soutiennent l'industrie du charbon thermique.

Sustainalytics identifie les entreprises qui tirent des revenus :

- L'extraction de charbon thermique : Cela comprend les sociétés qui tirent des revenus de la prospection et de l'extraction du charbon thermique.
- La production d'électricité à partir du charbon thermique : Cela comprend les sociétés qui produisent de l'électricité à partir du charbon thermique. Cela inclut les entreprises qui possèdent/exploitent des centrales électriques au charbon
- La fourniture de produits et services liés au charbon thermique : Cela comprend les sociétés qui fournissent des produits et services sur mesure qui soutiennent l'extraction du charbon thermique (services de stockage et de transport, d'exploitation minière et de raffinage du charbon thermique).

Pétrole et gaz : HSBC Global Asset Management (France) s'appuie sur les données de Sustainalytics pour évaluer si les entreprises tirent des revenus de leur participation à des activités liées au pétrole et au gaz.

Sustainalytics identifie les entreprises qui tirent des revenus de :

- La production : L'entreprise est impliquée dans l'exploration, la production, le raffinage, le transport et/ou le stockage de pétrole et de gaz.
- Produits et services de soutien : L'entreprise offre des produits et services sur mesure qui appuient l'exploration, la production, le raffinage, le transport et le stockage du pétrole et du gaz.
- La production d'électricité : L'entreprise produit de l'électricité à partir de pétrole et/ou de gaz. Dans cette catégorie, Sustainalytics effectue le suivi du pourcentage des revenus totaux de l'entreprise provenant de la production de pétrole et de gaz.

Hypothèses et limites

Les recherches de Sustainalytics sur l'implication des produits présentent certaines limites, notamment :

- L'ensemble des indicateurs actuellement disponibles ne tente pas d'être exhaustif ni couvrir l'ensemble des critères possibles d'implication.
- Les activités financières ne sont pas prises en compte dans le processus de sélection. L'implication des institutions financières via des obligations, des fonds et/ou d'autres instruments financiers n'est actuellement pas suivie
- En raison de l'accent mis sur les revenus associés, un certain nombre d'entités ne seront pas éligibles. Les entités qui n'existent plus ou qui ne disposent pas d'informations disponibles publi-

quement pouvant faire l'objet de recherches, ainsi que les entités appartenant à des catégories particulières (fondations/institutions caritatives, institutions gouvernementales, établissements d'enseignement, fonds publics/privés qui ne sont pas des émetteurs assimilables à des entreprises) ne sont pas couvertes.

Actifs sous gestion investi dans des entreprises actives dans les combustibles fossiles

Données déclarées par rapport aux données estimées

Sustainalytics utilise des données directement reportées par les entreprises lorsque cela est possible mais, lorsque les entreprises ne reportent pas directement sur le pourcentage de leur revenus tirés des combustibles fossiles, Sustainalytics peut être amené à utiliser un modèle d'estimation des données. Le fournisseur de données utilise alors deux approches d'estimation :

- Estimation d'une fourchette de revenus sur la base d'une analyse des revenus des différents secteurs d'activité, des données sur les ventes, ainsi que de la quantité et de la qualité des informations divulguées. Lorsque la fourchette de revenus estimés est de 10 à 20 %, le pourcentage de revenus retenu sera le point médian de cette fourchette (par exemple 15 % dans ce cas).
- Réalisation d'une estimation plus précise si l'entreprise divulgue des informations jugées de qualité suffisante. En cas de divulgation faible, Sustainalytics ne fournit pas de surestimation de l'implication. Une implication minimale sera alors envisagée en fonction des informations disponibles, jusqu'à ce que Sustainalytics reçoive des données de meilleure qualité.

Seuil de matérialité

Dans son rapport 2023, notre Prestataire a défini les entreprises « actives » dans le secteur des combustibles fossiles comme les entreprises tirant au moins 10 % de leurs revenus de l'industrie du charbon thermique ou d'activités liées au pétrole et au gaz. Sur la base des orientations de l'AMF (Autorité des marchés financiers) et de l'Agence de la transition écologique (ADEME), HSBC Asset Management a modifié son approche pour le rapport 2024 et pris en compte l'ensemble des revenus issus des énergies fossiles, sans appliquer de seuil de matérialité.

Actifs en gestion privée sous mandat sous gestion investis dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles

Sur la base de ce qui précède, les encours sous gestion investis dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles représentent 112 millions d'euros d'encours investis dans le secteur des énergies fossiles, soit 23,35% du total des actifs à fin décembre 2024.

| Part des encours en gestion privée sous mandat investis dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles (PA14) | A fin décembre 2024 | |
|---|---------------------------------|----------------|
| | En % | En € |
| | 23,35 % Couverture : 81,50 % | 112 993 517,89 |

Source : HSBC Asset Management, Sustainalytics à fin décembre 2024. La couverture représente le pourcentage d'entreprises pour lesquelles des données sont disponibles. Par exemple, cela n'inclut pas les liquidités, les produits dérivés ou les titres souverains. Veuillez noter que l'exposition aux combustibles fossiles n'est pas comparable aux données FY2023 en raison de changements dans la méthode de calcul (suppression du seuil de matérialité de 10 %).

6° : Alignement de la stratégie sur les objectifs de l'Accord de Paris

Les Accords de Paris signés en 2015 lors de la 21ème Conférence des Parties (COP21) formalisent l'engagement de 196 pays à effectuer une transition vers une économie bas carbone, et à limiter l'augmentation moyenne de la température mondiale à moins de 2 degrés Celsius (°C) à horizon 2050 par rapport aux niveaux préindustriels, en poursuivant leurs efforts pour limiter cette augmentation à 1,5°C. Les engagements pris lors de la COP26 marquent une étape majeure dans la marche vers la neutralité carbone, avec des implications importantes pour les marchés financiers et les investisseurs du monde entier.

Groupe CCF ne dispose pas à ce jour de stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris.

(4). Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et, le cas échéant, pour les produits financiers dont les investissements sous-jacents sont entièrement réalisés sur le territoire français, la stratégie nationale bas-carbone mentionnée à l'article L. 222-1 B du code de l'environnement.

Les paragraphes qui suivent présentent la stratégie d'alignement de notre Prestataire HSBC Global Asset Management (France).

1. Stratégie et objectifs

En juillet 2021, HSBC Global Asset Management Ltd, l'entité du groupe HSBC chargée de la supervision des activités de gestion d'actifs, est devenue signataire de l'initiative Net Zero Asset Managers (NZAM). L'initiative Net Zero Asset Managers est un groupe international de gestionnaires d'actifs qui s'engagent à soutenir l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050 ou plus tôt, conformément aux efforts visant à limiter le réchauffement à 1,5°C ; et à soutenir les investissements en adéquation avec un objectif de zéro émission nette d'ici 2050 ou plus tôt.

L'approche de notre Prestataire consiste à réduire de 58 % l'intensité des émissions de scope 1 et 2 entre 2019 et 2030, pour les actifs sous gestion entrant dans le champ d'application. Au 31 décembre 2019, les actifs entrant dans le champ d'application s'élevaient à 193,9 milliards de dollars, soit 38 % des actifs sous gestion totaux d'HSBC Asset Management. Ces objectifs restent soumis à la consultation des parties prenantes, y compris les clients et les organes de gouvernance dont il assure la gestion.

L'objectif de 58 % repose sur des hypothèses relatives aux marchés financiers et à d'autres données, notamment le scénario de « neutralité carbone » d'ici 2050 de l'Agence Internationale de l'Énergie. L'intensité des émissions de carbone est mesurée en tonnes d'équivalent dioxyde de carbone par million d'USD investi (tCO₂e/million d'USD investi), les émissions étant rapportées à la valeur de chaque entreprise, liquidités incluses.

Les informations présentées dans cette section sont relatives à l'ensemble des activités de HSBC Asset Management. Ainsi, les objectifs de réduction des émissions carbone ont été fixés au niveau global et n'ont pas été déclinés au niveau des fonds, des secteurs ou des classes d'actifs.

Bien que HSBC Global Asset Management (France) n'ait pas d'objectifs propres, ni de contraintes spécifiques en lien avec l'initiative NZAM, elle contribue à l'atteinte des objectifs globaux de réduction des émissions, de concert avec les autres entités de HSBC Asset Management.

Objectifs intermédiaires supplémentaires en matière d'émissions financées

Notre Prestataire, HSBC Asset Management, travaille à étendre son objectif global de réduction de l'intensité des émissions financées pour ajouter des étapes quinquennales au-delà de 2030. A cette fin, les hypothèses utilisées pour le calcul de l'objectif intermédiaire à 2030 seront revues.

Emissions de scope 3

Pour ses objectifs intermédiaires initiaux, notre Prestataire a inclus les émissions des scopes 1 et 2 des entreprises dans lesquelles il investit. Le scope 3 n'a pas été inclus à ce stade en raison de la qualité et de la disponibilité des données au moment où ces objectifs ont été définis. Il continue néanmoins à suivre les améliorations apportées aux données du scope 3 afin de pouvoir les intégrer dans ses objectifs lorsque leur qualité et leur couverture seront suffisantes.

2. Méthodologie

Mesures révisées en 2019

En 2024, notre Prestataire a amélioré sa méthodologie de calcul de l'intensité des émissions financées, en introduisant notamment une nouvelle logique de transposition pour l'intensité carbone des émetteurs et les données EVIC (valeur d'entreprise incluant les liquidités). Il a par ailleurs procédé à un recalcul de la valeur de référence de 2019 en raison d'une erreur dans la transposition des données précédemment utilisée : elle est désormais estimée à 124 tCO₂e/M\$ investis contre 131 tCO₂e/M\$ investis déclarés dans son rapport LEC de l'année 2023, ce qui représente une baisse de 5,6 %.

Critères de reporting

3. Un supplément technique fournissant plus de détails sur la méthodologie utilisée pour mesurer les émissions financées par HSBC Asset Management (HSBC AM), incluant l'année de référence, l'année en cours et l'année de comparaison, est disponible dans le rapport LEC de notre Prestataire.

Au 31 décembre 2023, l'intensité des émissions financées de scope 1 et 2 des actifs relevant du champ d'application de HSBC Global Asset Management Ltd s'élevait à 69,8 tCO₂e/M\$ investis. Le score de qualité des données du PCAF pour l'intensité des émissions financées au 31 décembre 2023 était de

| Données reportées | 2019 | 2023 | Unité |
|---|--------|------|------------------|
| Intensité des émissions financées de scope 1 et 2 | 124,0* | 69,8 | tCO2e/M€ investi |
| Encours inclus dans le champ d'application | 193,9 | 223 | Millions € |
| Score de qualité des données du PCAF | 2,63 | 2,63 | |

* indique que cette mesure a fait l'objet d'une révision.

4. La complémentarité de la méthodologie Net Zero et de l'approche générale E, S et G

La stratégie mise en œuvre par notre Prestataire pour atteindre l'objectif global de neutralité carbone est cohérente avec son approche qui consiste à prendre en compte les facteurs de durabilité dans les processus d'investissement, lorsque cela est possible.

Le processus d'intégration ESG de HSBC Asset Management implique l'évaluation des questions environnementales, sociales et de gouvernance significative que notre Prestataire considère comme les plus pertinentes pour un investissement, une classe d'actifs ou une stratégie particulière.

Notre Prestataire va au-delà du « E » d'ESG lorsqu'il évalue les entreprises et les émetteurs. Dans le cadre de la composante « S », il cherche à identifier les externalités actuelles et futures des entreprises, et notamment leur impact sur le plan social, comme les pratiques vis-à-vis des collaborateurs, la gestion de la chaîne d'approvisionnement, l'inclusivité et la sécurité sur le lieu de travail. Grâce aux mesures de plus en plus précises des données climatiques, l'évaluation de la portée et de l'ampleur des éventuels impacts sociétaux crée à la fois des opportunités et des défis. Il s'efforce d'évaluer ces deux aspects grâce à son réseau mondial de professionnels de la gestion d'actifs et disposant d'une expertise dans tous les secteurs et sur tous les marchés.

Notre Prestataire encourage également les entreprises à orienter leurs activités vers des modèles plus durables et à élaborer des programmes de transition qui tiennent compte de toutes les parties prenantes. Dans le cadre de son plan d'engagement actionnarial, il encourage les entreprises de la liste prioritaire à identifier les risques et les opportunités liés à une transition juste et à développer une approche appropriée pour répondre à ces considérations. HSBC Asset Management considère qu'un véritable dialogue contribue à une plus grande transparence et à une meilleure compréhension qui peuvent aider à identifier les entreprises ayant un meilleur profil de durabilité ou, à l'inverse, à découvrir des problèmes qui posent des risques pour la croissance d'une entreprise. Notre Prestataire s'implique également auprès des institutions multinationales et des décideurs politiques afin de les encourager à favoriser la transition et l'investissement social à grande échelle.

Le « G » est également un pilier important de l'approche de notre Prestataire. Dans le cadre de son engagement climatique, son objectif est de s'assurer que la Direction des entreprises est responsable de la stratégie climatique de l'entreprise et que le conseil d'administration exerce un contrôle suffisamment rigoureux des risques climatiques majeurs. Dans la mesure du possible, il attend des entreprises de la liste prioritaire qu'elles publient la position de l'entreprise en matière de contribution aux politiques publiques sur le climat et évaluent l'alignement de leurs activités de lobbying sur les objectifs de l'accord de Paris.

5. Adaptation de la stratégie d'investissement en vue d'un alignement avec les accords de Paris

Élaboration de politiques climatiques

HSBC Asset Management dispose de politiques et de lignes directrices qui expliquent son approche dans des domaines tels que l'énergie, le charbon thermique, la neutralité carbone, la biodiversité et les armes interdites. Il les révisé régulièrement afin de tenir compte de l'évolution des besoins de ses clients, de la réglementation, et ceci conformément à ses engagements externes. Les politiques sont revues chaque année.

Charbon thermique

Au cours de l'année 2024, notre Prestataire a revu sa politique relative au charbon thermique, publiée pour la première fois en 2022.

Cette politique vise à soutenir la transition vers l'abandon des centrales thermiques au charbon et des mines de charbon thermique (collectivement « charbon thermique ») selon l'échéance 2030/40, et à contribuer à la réalisation du double objectif consistant à éliminer progressivement le charbon thermique dans des délais scientifiquement fondés et à faciliter la transition énergétique dans les économies les plus dépendantes du charbon.

L'abandon progressif du charbon thermique est une priorité pour atteindre la neutralité carbone. La production d'électricité à partir du charbon est l'une des activités économiques qui génèrent le plus d'émissions de CO₂.

De nombreux pays ont bien avancé dans l'élimination progressive du charbon thermique, mais certains marchés émergents dépendent encore du charbon pour la majeure partie de leur électricité et ont besoin de plus de temps pour opérer leur transition. C'est pourquoi la politique relative au charbon thermique de HSBC Asset Management leur accorde davantage de temps pour y parvenir. Dans le cadre de cette politique, notre Prestataire interagit avec les entreprises dont plus de 10 % des revenus sont liés au charbon thermique et/ou métallurgique, en donnant la priorité à celles auxquelles ses portefeuilles sont le plus exposés.

Dans le cadre de l'activité de gestion active de portefeuilles, notre Prestataire ne participe ni aux introductions en bourse ni aux émissions sur les marchés obligataires primaires des entreprises exposées au charbon thermique. Sa gamme de fonds durables gérés activement excluent les émetteurs dont plus de 10 % du chiffre d'affaires est exposé au charbon thermique, sauf si l'émetteur dispose d'un plan de transition crédible. Pour de plus amples détails, veuillez consulter la Politique relative au charbon de HSBC Asset Management.

Énergie

En 2023, notre Prestataire a publié sa Politique Énergie décrivant son approche sur les secteurs du pétrole, du gaz et des services aux collectivités. Cette politique, qui s'inscrit dans la droite ligne de son engagement en faveur de l'initiative Net Zero Asset Managers, est conforme à la politique relative à l'énergie du groupe HSBC. Cette politique a été revue en 2024.

Dans le cadre de cette politique, HSBC Asset Management entretient un dialogue et évalue les plans de transition des plus grandes sociétés pétrolières et gazières, ainsi que des compagnies d'électricité et de services aux collectivités des émetteurs cotés en bourse responsables d'environ 70 % des émissions, calculés sur la base de l'ensemble des actions cotées et des obligations d'entreprises gérées dans les principales plateformes d'investissement.

Les plans de transition servent de base pour fixer des objectifs d'engagement aux émetteurs, puis pour mesurer les progrès accomplis par rapport à son objectif intermédiaire en matière d'émissions pour 2030 et de son objectif de neutralité carbone.

Lorsque les plans de transition des émetteurs ne sont pas à la hauteur de ses attentes et que, à la suite du dialogue engagé, les progrès réalisés sont insuffisants pour atteindre les objectifs fixés, notre Prestataire pourra être amené à intensifier ses actions comme indiqué dans son Plan d'engagement actionnarial.

Application

Ces politiques s'appliquent à tous les portefeuilles gérés activement par HSBC Global Asset Management (France), à l'exception de certains portefeuilles pour lesquels il ne dispose pas d'un pouvoir discrétionnaire exclusif (par exemple, les fonds dédiés et mandats des clients). Les stratégies multi-asset ou les fonds de fonds utilisant des fonds externes, systématiques ou passifs peuvent ne pas être en mesure de mettre en œuvre certains aspects de cette politique, et peuvent présenter une exposition limitée à des émetteurs qui seraient autrement exclus. Les stratégies multi-asset ou les fonds de fonds

d'investissement responsable recherchent des fonds avec des restrictions alignées ou similaires lorsqu'ils sont disponibles.

Exposition de nos actifs en Gestion privée sous mandat (GPSM) au charbon thermique et au pétrole et gaz non conventionnels

| Part des encours en Gestion privée sous mandat investis dans des entreprises actives dans le secteur du charbon et des hydrocarbures non-conventionnels | A fin décembre 2024 | |
|---|----------------------------|---------------|
| | En % | En € |
| Charbon | 3,35% Coverage : 76.43% | 1 622 214 111 |
| Hydrocarbures non-conventionnels | 2,86% Coverage : 81.73% | 13 875 753,44 |

Source : HSBC Asset Management, Sustainability, in décembre 2024 La couverture représente le pourcentage d'entreprises pour lesquelles des données sont disponibles. Par exemple, cela n'inclut pas les liquidités, les produits dérivés ou les titres souverains. Veuillez noter que l'exposition en euros n'est pas comparable aux données de l'exercice 2023 en raison de changements dans la méthodologie de calcul (suppression du seuil de matérialité de 10 %).

- Charbon thermique HSBC Global Asset Management (France) s'appuie sur les données de Sustainability pour déterminer si les entreprises tirent des revenus de l'extraction et de la production d'électricité à partir du charbon thermique, ainsi que des produits ou services soutenant l'industrie du charbon thermique.
- Pétrole et gaz non conventionnel HSBC Global Asset Management (France) s'appuie sur les données MSCI et Sustainability pour évaluer si les entreprises tirent des revenus de l'exploration et de l'extraction de pétrole et de gaz non conventionnels (pétrole et gaz de l'Arctique, sables bitumineux et pétrole de schiste).

Développement de solutions ESG et d'investissement durables

Les stratégies climatiques de HSBC Asset Management se déclinent en adéquation avec sa classification « Net Zero » présentée ci-dessous ainsi que d'autres paramètres, afin de répondre aux différents objectifs climatiques de ses clients. D'autres indicateurs climatiques tels que l'intensité carbone ou les revenus verts (revenus tirés d'activités ayant un impact environnemental positif) sont aussi mesurés et analysés dans le cadre de nombreuses stratégies climatiques.

Élaboration d'une procédure d'analyse des risques climatiques pour les émetteurs significativement exposés à ces risques

Notre Prestataire intègre l'analyse climatique lorsque cela est pertinent, afin de s'assurer que les risques, aussi bien physiques que de transition, auxquels sont confrontées les entreprises, sont pris en compte tout au long du processus de décision d'investissement. En 2024, il a développé une procédure d'analyse des risques climatiques qui vise à identifier les entreprises significativement exposées au risque climatique physique et de transition. HSBC Asset Management utilise des données quantitatives pour aider ses gérants et analystes à évaluer l'exposition climatique des portefeuilles des clients.

Mesurer l'alignement des émetteurs sur l'objectif de neutralité carbone

HSBC Asset Management a renforcé ses indicateurs de mesure de la transition climatique dans ses stratégies climat, afin de soutenir son engagement en faveur de la neutralité carbone ainsi que les objectifs de ses clients. Pour soutenir cette ambition, notre Prestataire a développé un cadre interne qui évalue les progrès des entreprises vers des objectifs de neutralité carbone. Ce cadre définit et classe l'alignement des entreprises sur la voie de la neutralité carbone, en se basant sur des données climatiques pertinentes, sur sa connaissance des entreprises à travers ses recherches et échanges avec elles, et sur les recommandations du Net Zero Investment Framework (NZIF) de l'IIGCC (Institutional Investors Group on Climate Change). Les entreprises sont classées en cinq catégories d'alignement, représentant les étapes progressives vers l'alignement sur la voie de la neutralité carbone.

Élaboration d'un guide d'engagement en faveur de la neutralité carbone

Notre Prestataire HSBC Asset Management a développé une stratégie de dialogue avec les entreprises

de la liste prioritaire, établie en fonction de leur contribution et de leur importance pour les émissions financées de HSBC AM. Cette approche vise à soutenir les entreprises tout au long de leur parcours de transition tout en aidant à soutenir la réduction de l'intensité des émissions de ses portefeuilles. Son objectif est d'orienter ses échanges avec les entreprises, d'exposer ses objectifs et, en fin de compte, de contribuer à l'amélioration de la classification de l'émetteur au regard de son alignement sur la voie de la neutralité carbone, telle que définie dans le cadre d'analyse interne présenté ci-dessus. Par son implication et les objectifs qu'il s'est fixé, HSBC Asset Management encourage les entreprises à s'aligner ou à progresser sur la voie de la neutralité carbone.

Notre Prestataire a élaboré un document présentant les lignes directrices de l'engagement en faveur de la neutralité carbone, qui définit ses attentes en matière d'engagement, ainsi que des exemples d'objectifs et de questions pour chaque pilier de son cadre interne d'alignement sur la neutralité carbone, tel qu'expliqué ci-dessus.

6. Mesures prises pour suivre les résultats et les changements

HSBC Asset Management a mobilisé des groupes de travail sur le climat, dirigés par son équipe globale d'investissement responsable pour soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de sa stratégie en matière de changement climatique. Ces groupes de travail se concentrent sur la recherche et les données climatiques, l'engagement ainsi que le développement de produits et de solutions de gestion adaptés aux enjeux climatiques.

1. Fréquence d'évaluation, mise à jour des prévisions et indicateurs de performance

Au début de l'année 2024, notre Prestataire a créé des indicateurs de performance pour suivre les progrès réalisés au regard de son objectif de réduction des émissions financées.

Ces indicateurs couvrent le même périmètre d'actifs sous gestion que celui utilisé pour son objectif ; ils mesurent la réduction des émissions carbone à une date donnée ainsi que son écart par rapport à une trajectoire théorique permettant d'atteindre l'objectif à l'horizon 2030.

Par ailleurs, des indicateurs de performance spécifiques ont été définis pour les groupes de travail « Engagement climatique », « Solutions et produits climatiques » et « Données et recherche climatiques », à savoir respectivement le « nombre d'entreprises avec lesquelles un dialogue a été engagé », les « actifs sous gestion dans des stratégies à faible émission de carbone ou liées au climat » et le « nombre d'entreprises couvertes par une classification de l'alignement ». Tout au long de l'année 2024, HSBC Asset Management a suivi les progrès réalisés et rendu compte trimestriellement de l'évolution de ces indicateurs de performance aux instances de gouvernance interne.

Notre Prestataire est actuellement en train de revoir et de faire évoluer la définition de ces indicateurs pour s'assurer qu'ils restent pertinents.

7° : Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité.

Sur le périmètre de la gestion déléguée CCF bénéficie des initiatives de son Prestataire HSBC Global Asset Management (France) sur les sujets de Biodiversité.

Notre Prestataire reconnaît que les questions relatives à la nature et à la biodiversité peuvent présenter des risques et des opportunités pour les entreprises, et de ce fait influencer sur leur profil de risque et leur performance financière. L'analyse économique montre que plus de la moitié du produit intérieur brut (PIB) mondial est modérément ou fortement dépendante de la nature et de ses services et, par conséquent, exposée aux risques liés à la disparition du patrimoine naturel.⁽¹⁾ « La perte de biodiversité et l'effondrement des écosystèmes » se classe au deuxième rang mondial en termes de gravité sur un horizon de 10 ans⁽²⁾. Les opportunités économiques liées aux besoins de la transition écologique sont estimées à 10 100 milliards de dollars⁽³⁾ et consistent en l'adoption par les entreprises de pratiques plus écologiques, ainsi qu'en investissements à grande échelle dans des solutions favorables à la protection de la nature.

Au niveau des politiques et de manière similaire à l'Accord de Paris (COP21), la vision de la Convention sur la diversité biologique (CDB) dans le Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal (GBF) adopté lors de la COP15 sur la biodiversité en 2022 établit des objectifs ambitieux pour façonner

« un monde où l'on vit en harmonie avec la nature d'ici 2050 »⁽⁴⁾. Ces objectifs sont étayés par une mission visant à stopper et à inverser la disparition du patrimoine naturel. Le cadre comprend 23 objectifs à atteindre par les pays signataires d'ici 2030⁽⁵⁾.

L'approche de notre Prestataire

HSBC Global Asset Management (France) a publié sa stratégie nature et biodiversité, composée de trois piliers clés :

- Poursuivre et améliorer son engagement auprès des entreprises figurant sur sa liste prioritaire ainsi que sa participation active aux initiatives de place,
- Développer son expertise par le biais de formations, d'analyses des émetteurs, la recherche et l'intégration des facteurs⁽⁶⁾ liés à la nature et à la biodiversité dans les processus d'investissement,
- Examiner et utiliser des indicateurs tiers robustes, puis se définir des objectifs, dans le but de quantifier les progrès dans la durée, tout en étant conscient qu'il s'agit d'un domaine en constante évolution.

La stratégie de notre Prestataire en matière de nature et de biodiversité peut contribuer à certains des objectifs à l'horizon 2030 définis dans le Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal⁽⁷⁾. Les objectifs de ce cadre ont été fixés au niveau national, mais peuvent être utilisés par de nombreuses parties prenantes, y compris les gouvernements et le secteur privé. Lors de l'élaboration de sa stratégie en faveur de la nature et de la biodiversité, une attention particulière a été accordée aux objectifs n°15 « Prendre des mesures pour permettre aux entreprises d'agir (en particulier les multinationales) », n°19 « Augmenter le montant des ressources financières » et n°21 « Donner accès aux meilleures données, informations et connaissances disponibles ».

En tant que gestionnaire d'actifs, notre Prestataire s'appuie sur les mesures prises par les entreprises dans lesquelles il investit, le soutien des politiques gouvernementales, la réglementation et un investissement significatif dans des initiatives favorables à la biodiversité. Depuis la publication de sa stratégie dans son rapport LEC de l'année 2024, notre Prestataire a travaillé pour progresser dans sa réalisation.

| Thème | Objectifs fixés dans le précédent rapport LEC | Progrès réalisés en 2024 |
|---|--|---|
| Engagement individuel et collectif | <p>1. Mener un engagement ciblé sur les sujets liés à la biodiversité et à la nature auprès de 50 entreprises détenues dans les portefeuilles gérés par HSBC Global Asset Management (France) et présentes dans les 10 secteurs ayant le plus d'impact sur la biodiversité⁽⁸⁾ en 2024.</p> | Engagement auprès d'au moins 50 entreprises sur des sujets liés à la biodiversité et à la nature en 2024 |
| | <p>2. Enregistrer les détails des interactions avec les entreprises et initier la démarche de restitution des résultats de ses engagements ciblés sur la biodiversité et la nature à partir de 2025.</p> | Détails de progression d'engagement enregistrés en interne, études de cas comprises. Lancement de discussions pour rendre compte des engagements liés à la nature |
| | <p>3. Poursuivre sa participation active aux initiatives de place sur la biodiversité et les sujets liés à la nature.</p> | Participation active continue à des initiatives telles que Finance for Biodiversity, FAIRR, Nature Action 100 et PRI Nature Reference Group |
| Sensibilisation, formation et expertise | <p>4. Développer un programme de formation axé sur la nature et la biodiversité</p> <p>5. Assigner une formation dédiée à la nature et la biodiversité aux équipes de gestion, puis élargir le public de la formation</p> <p>6. Inclure des éléments liés à la nature et à la biodiversité dans les formations sur le développement durable dispensées à certains membres du conseil d'administration de HSBC Global Asset Management (France).</p> | <p>En 2024, notre Prestataire a déployé un programme de formation sur « l'investissement dans la biodiversité et le capital naturel » pour HSBC Global Asset Management (France)</p> <p>Le fournisseur de données Iceberg Data Lab, a également dispensé des formations sur les indicateurs de biodiversité pour ses équipes de gestion.</p> <p>Le conseil d'administration et le comité exécutif d' HSBC Global Asset Management (France) ont reçu une formation sur la biodiversité de la part de l'équipe de recherche ESG de notre prestataire.</p> |
| | <p>7. Renforcer l'analyse d'impact en utilisant le score Corporate Biodiversity Footprint (empreinte des entreprises en matière de diversité, CBF) d'Iceberg Data Lab afin de couvrir les actions cotées et obligations d'entreprise détenues dans les fonds et les mandats gérés par HSBC Global Asset Management (France). Cette analyse permettra de mieux comprendre la situation actuelle, de définir une démarche de suivi et, dans les années à venir, d'envisager les premières étapes vers la définition d'objectifs adaptés en matière de biodiversité.</p> | Une analyse d'impact a été effectuée sur la base du Corporate Biodiversity Footprint (empreinte des entreprises en matière de biodiversité, CBF) et du score de dépendance calculés par Iceberg Data Lab. Les résultats de l'analyse pour l'exercice 2024 sont présentés plus loin dans le rapport. HSBC Asset Management n'en est qu'aux premières étapes de l'analyse et de la compréhension des résultats, avant de poursuivre par l'exploration de cadres sectoriels. |

| | | |
|-------------|--|--|
| | <p>8. Effectuer une analyse de dépendances et d'impact au cours du premier semestre 2025 et identifier des résultats et des éléments d'information spécifiques sur une partie des dépendances de son portefeuille à l'égard de la biodiversité.</p> <p>9. Une fois ces données analysées, elle souhaite poursuivre le développement de sa stratégie en développant un cadre sectoriel spécifique sur des sujets tels que la déforestation.</p> | |
| Gouvernance | <p>10. Inclure la nature et la biodiversité dans les présentations sur le développement durable au comité de direction et au conseil d'administration d'ici début 2025.</p> <p>11. Prendre en compte les aspects de développement durable dans sa politique de rémunération, y compris la biodiversité, d'ici 2025.</p> <p>12. Notre Prestataire se concentre sur l'évaluation et la préparation aux exigences obligatoires en matière de publication d'informations liées à la nature. Il continue également à dialoguer avec le TNFD afin de renforcer le reporting en matière de nature.</p> | En 2024, poursuite des préparatifs pour l'intégration de la biodiversité dans les instances de gouvernance et de rémunération d'HSBC Global Asset Management (France). |

Engagement individuel et collectif

Engagement auprès des entreprises

La biodiversité est un élément clé du plan mondial d'engagement actionnarial d'HSBC Asset Management⁽⁹⁾. En 2024, HSBC Global Asset Management (France) a dialogué avec des entreprises en portefeuille pour lesquelles la nature et la biodiversité constituent un enjeu important sur des sujets tels que la déforestation, les pratiques agricoles (y compris la santé des sols), l'élevage responsable (y compris le bien-être animal et la question de la résistance aux antimicrobiens), la surexploitation des ressources naturelles, la pollution (de l'air, de l'eau, des sols), et l'économie circulaire.

L'engagement actionnarial d'HSBC Asset Management auprès des entreprises se concentre sur la compréhension de leurs impacts et dépendances liés à la biodiversité, sur la gestion des risques associés et sur l'identification des opportunités. Notre Prestataire encourage les entreprises présentes sur sa liste de priorités⁽¹⁰⁾, pour lesquelles la nature et la biodiversité constituent un enjeu important, à élaborer des plans à l'échelle de l'entreprise et à donner la priorité aux mesures capables d'apporter la meilleure contribution, comme la mise en place d'une politique de déforestation zéro.

La politique de vote d'HSBC Asset Management décrit sa démarche en la matière. Notre Prestataire envisage de soutenir les résolutions d'actionnaires traitant des risques liés à la bioéconomie et au capital naturel, en particulier pour les entreprises où cette question est pertinente. Cela inclut les résolutions en lien avec ses conversations d'engagement auprès des entreprises ou sur des sujets connexes tels que, mais sans s'y limiter, la déforestation, les pratiques agricoles, la surexploitation des ressources naturelles et la pollution. Lors des assemblées générales 2024, HSBC Asset Management a voté contre la Direction à 27 reprises pour des raisons liées à la nature et à la biodiversité, et a également soutenu 92 % des propositions d'actionnaires liées à la biodiversité et à la nature.

Notre Prestataire participe également à des engagements collaboratifs par le biais de réseaux d'investisseurs qui peuvent contribuer à faciliter et à renforcer les engagements avec les entreprises. Il est membre de l'initiative d'engagement collaboratif Nature Action 100, qui dialogue avec des entreprises de secteurs jugés d'importance systémique dans l'inversion de la perte de la nature et de la biodiversité d'ici 2030. Il est également membres du Farm Animal Investment Risk & Return (FAIRR), qui sensibilise aux risques et aux opportunités majeurs dans le secteur alimentaire mondial. L'initiative compte plus de 400 autres membres dans le monde et plus de 75 milliers de milliards d'actifs combinés.

HSBC Asset Management a :

- Mené des initiatives d'engagement ciblées sur des sujets liés à la biodiversité et à la nature auprès de 50 entreprises détenues dans les portefeuilles gérés par AMFR en 2024. Ces entreprises font partie des 10 secteurs ayant le plus d'impact sur la biodiversité⁽¹²⁾. En 2025, notre Prestataire a l'intention de contacter 50 entreprises supplémentaires sur les mêmes sujets.
- Enregistré les détails des interactions.

Partenariat en faveur d'un changement systémique

HSBC Global Asset Management Ltd, l'entité du groupe HSBC chargée de la supervision des activités de gestion d'actifs, est signataire de l'initiative Finance for Biodiversity. Dans le cadre de leur participation à la fondation Finance for Biodiversity, en 2024, l'équipe globale Responsible Investments a co-rédigé le guide « Nature Target Setting Framework for Asset Managers and Asset Owners ».

HSBC Asset Management est également membre du Nature Reference Group des PRI des Nations Unies, dont l'objectif est de renforcer la capacité des investisseurs à prendre en compte la disparition de la biodiversité et du patrimoine naturel, et ce, en fournissant un forum permettant aux signataires d'améliorer leur connaissance des impacts, des dépendances, des risques et des opportunités liés à la nature.

HSBC Asset Management cherche à poursuivre sa participation active aux initiatives de place sur la biodiversité et les sujets liés à la nature.

Renforcer l'expertise

Sensibilisation, perfectionnement et formation

En 2024, HSBC Asset Management a travaillé avec Fitch Learning pour développer un programme de formation axé sur la nature et la biodiversité. La formation a couvert les caractéristiques de la biodiversité, du capital naturel et des services écosystémiques, une compréhension des cadres auxquels ont recours les investisseurs pour les évaluer, et les caractéristiques clés des solutions d'investissement capables de gérer les risques et de tirer parti des opportunités liées au capital naturel. Son objectif était de fournir à ses équipes d'investissement une compréhension fondamentale des défis posés par la perte de biodiversité, afin qu'ils puissent prendre en compte ces questions dans leurs décisions d'investissement.

Le fournisseur de données sur la biodiversité, Iceberg Data Lab, a formé les équipes d'investissement de HSBC Global Asset Management (France) aux indicateurs techniques (CBF et score de dépendance) afin de les aider à comprendre ce que signifient les mesures de biodiversité et comment les interpréter. L'équipe de recherche ESG a dispensé une formation complémentaire au conseil d'administration, au comité exécutif et à d'autres équipes d'AMFR.

Données et outils à l'appui des activités de surveillance

À l'appui de ses processus de recherche ESG pour les classes d'actifs cotées, notre Prestataire a développé en 2024 un cadre interne d'analyse de la matérialité des facteurs ESG pour guider les équipes de gestion dans leur évaluation des entreprises, lorsque c'est pertinent. Ce cadre définit les risques ESG importants par secteur. « Biodiversité et capital naturel » constitue une section clé du pilier « Environnement », et au sein de celui-ci, les facteurs pris en compte comprennent la biodiversité et les impacts écologiques, l'approvisionnement en matières premières, les solutions fondées sur la nature et la stratégie en matière de nature.

Notre Prestataire a également utilisé l'outil « Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure »⁽¹⁴⁾ (ENCORE) pour mettre au point une cartographie sectorielle et identifier les enjeux de nature et de biodiversité importants pour les investissements qu'il gère. Cette cartographie sectorielle a été présentée à ses équipes d'investissement en tant qu'outil supplémentaire pour les aider à comprendre les risques en matière de biodiversité auxquels les entreprises sont confrontées. L'une des limites de l'outil ENCORE est qu'il fournit une vue d'ensemble des types d'impacts et de dépendances pertinents pour une entreprise en fonction de son secteur d'activité, et que des données supplémentaires telles que la CBF (abordée ci-dessous) sont nécessaires pour effectuer une analyse approfondie au niveau de l'entreprise. L'ensemble des données ENCORE contient un score pour chaque impact et dépendance par type d'activité, allant de 1 (risque très élevé) à 6 (aucun risque). Ces scores sont agrégés au niveau de l'industrie et du secteur sur la base d'une méthodologie de pondération interne qui a été calibrée pour surpondérer les scores de risque les plus élevés et sous-pondérer les scores de risque les plus faibles.

Dans le cadre du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) de l'Union européenne, HSBC Asset Management utilise le score Corporate Biodiversity Footprint (CBF) d'Iceberg Data Lab pour rendre compte de la Principale Incidence Négative (PAI)⁽⁷⁾ « Part des investissements dans des entreprises ayant des activités ou des sites situés dans ou à proximité de zones sensibles en matière de biodiversité et dont les activités ont un impact négatif sur ces zones » au niveau de l'entité. Il utilise également la PAI⁽⁷⁾ dans le cadre de sa méthodologie interne relative à l'investissement durable⁽¹⁵⁾

Évaluations de la biodiversité

Pour identifier les entreprises présentant des risques potentiellement élevés pour la biodiversité, notre Prestataire utilise plusieurs déclencheurs sur le sujet, notamment des indicateurs de controverse et des indicateurs basés sur les secteurs les plus exposés aux risques et ayant un impact élevé sur la biodiversité. Un sous-ensemble de ces entreprises fait l'objet d'évaluations spécifiques de la biodiversité afin d'examiner l'impact potentiel des risques liés à la nature sur la performance financière de l'entreprise.

Évaluation de l'impact et de la dépendance des portefeuilles de HSBC Global Asset Management (France)

1. Évaluation de l'impact

HSBC Asset Management (France) est conscient que ses portefeuilles d'investissement ont un impact sur la nature et la biodiversité, tout en étant dépendants vis-à-vis d'elles. La compréhension de ces impacts et dépendances permettra à HSBC Asset Management de sélectionner les thèmes essentiels sur lesquels se concentrer et affiner sa stratégie dans le cadre d'une approche récurrente.

Elle se concentre actuellement sur ses mesures de gouvernance, de formation et de stratégie et sur la compréhension de ses impacts et dépendances à l'égard de la nature et de la biodiversité, en utilisant les meilleures pratiques et les conseils tels que ceux de la Fondation Finance for Biodiversity.

Après avoir passé en revue les différents fournisseurs de données, HSBC Asset Management a sélectionné Iceberg Data Lab au cours de l'année 2023 pour lui permettre de faire progresser ses objectifs en matière de biodiversité.

Pour la seconde fois, HSBC Global Asset Management (France) a réalisé une analyse d'impact en utilisant l'outil Corporate Biodiversity Footprint (CBF) d'Iceberg Data Lab (IDL), afin de couvrir les actions cotées et obligations d'entreprise détenues dans les fonds et les mandats gérés par HSBC Global Asset Management (France) au 31 décembre 2024. HSBC Global Asset Management (France) peut ainsi calculer l'empreinte de biodiversité de ses portefeuilles.

(7) Les « principales incidences négatives » (ou PAI : Principal Adverse Impact en anglais) désignent les incidences négatives des décisions ou conseils en investissement sur les facteurs de durabilité, tels que les préoccupations environnementales, sociales et salariales, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption. Pour les acteurs des marchés financiers (2) et les conseillers financiers, la communication d'informations concernant les PAI est l'une des obligations prévues par le règlement SFDR.

L'outil Corporate Biodiversity Footprint⁽¹⁶⁾ (ou CBF, l'empreinte des entreprises en matière de biodiversité) d'Iceberg Data Lab identifie l'impact des entreprises sur la biodiversité dans le monde en utilisant les pressions scientifiques. Ces pressions sont des facteurs qui influencent la biodiversité et les processus écosystémiques. Elles ont été publiées par l'IPBES (Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services)⁽¹⁷⁾. Cet outil modélise l'impact des entreprises sur la biodiversité en se basant sur quatre principales pressions environnementales sur les espèces et les habitats :

| | |
|--|---|
| Changement d'affectation des terres | * avec les effets de l'occupation, de la transformation, de la croissance, de l'empietement et de la fragmentation |
| Changement climatique | * dû aux émissions de gaz à effet de serre (GES) |
| Pollution atmosphérique | * menant à la perturbation des écosystèmes due à l'eutrophisation et à l'acidification des sols (émissions d'azote et de soufre respectivement) |
| Pollution de l'eau | * écotoxicité des eaux douces avec rejet de composés toxiques dans l'environnement et enchevêtrement de matières plastiques. |

Des détails sur la méthodologie de calcul de l'impact d'une entreprise sur la biodiversité sont disponibles dans le rapport LEC de notre Prestataire.

Notre Prestataire utilise le classement des 10 secteurs ayant le plus d'impact sur la biodiversité de la fondation Finance for Biodiversity pour sélectionner les industries retenues dans le calcul de l'intensité du CBF pour AMFR. D'après l'analyse pilote menée à l'aide de quatre outils d'évaluation de l'impact sur la biodiversité (dont la CBF d'Iceberg Data Lab fait partie), la fondation FfB a identifié des entreprises et des secteurs à fort potentiel d'impact sur la biodiversité. De tous les secteurs identifiés, c'est celui de l'alimentation, des boissons et du tabac qui a le plus fort impact potentiel sur la biodiversité suivi par celui des matériaux. L'analyse a été réalisée sur une liste de 250 entreprises à fort impact basée sur l'indice MSCI World, répartie par groupes industriels GICS et responsables de 73 % de l'estimation de l'impact sur la biodiversité pour cet indice.

Pour HSBC Global Asset Management (France), l'impact potentiel le plus élevé sur la biodiversité provient des biens de consommation non cyclique, suivis par les biens de consommation cyclique, l'industrie, les matériaux, la santé, l'énergie et les services aux collectivités.

L'impact le plus élevé provient du scope 3. Le scope 3 recouvre en effet l'ensemble des pressions indirectes induites par l'activité d'une entreprise. Ce scope est très souvent divisé en deux sous-scopes : le scope 3 amont et le scope 3 aval. Le scope 3 amont est associé au produit acheté par l'entreprise, tandis que le scope 3 aval correspond principalement au produit vendu par l'entreprise. Notre Prestataire a commencé une analyse du scope 3 des entreprises par secteur. La distribution du scope 3 amont et aval est très différente selon les secteurs par exemple pour le secteur de l'énergie le scope 3 aval est le plus important tandis que pour le secteur de la santé ou des matériaux c'est le scope 3 amont qui domine. Il entend continuer en 2025 à approfondir l'analyse de la répartition du scope 3 par secteur.

En matière de pressions, les principales proviennent pour du portefeuille de l'utilisation des terres, suivie des problèmes de pollution de l'eau. Selon IDL, pour certaines activités, par exemple l'exploitation minière, l'utilisation des terres se produit si les ressources de la surface précédemment occupée sont épuisées et si l'activité doit se déplacer vers une zone où les ressources nécessaires sont disponibles pour maintenir une production stable. L'impact de la pollution de l'eau sur la biodiversité est particulièrement important dans les secteurs utilisant une grande quantité de produits chimiques et de composés toxiques comme le secteur des métaux et des mines.

Limitation des données

La CBF, dont le modèle est amélioré en continu, couvre les impacts les plus importants sur la biodiversité. Tous les calculs d'impacts importants sur la biodiversité sont étayés par des cadres scientifiques solides (fonctions d'endommagement, facteurs de pression). Cependant, il existe des biais méthodologiques et des limites à la méthodologie CBF, les plus importants étant énumérés ci-dessous :

- La CBF ne couvre que la biodiversité terrestre et partiellement la biodiversité marine, qui font l'objet de nombreux inventaires, examens et fonctions d'endommagement ;
- La CBF est limitée par la disponibilité des données. La production, la consommation et les prix sont nécessaires et, en l'absence de données sectorielles nationales, des données régionales ou mondiales sont utilisées.
- En l'absence de modèles fiables, certains facteurs de pression ne sont pas encore modélisés, mais le seront à l'avenir.
 - Espèces envahissantes : L'introduction et la propagation d'espèces envahissantes menacent la biodiversité en empiétant sur l'habitat des espèces indigènes. Pour modéliser cet impact, davantage de données sur la répartition et les déplacements des espèces dus aux activités humaines sont nécessaires. En outre, l'impact des espèces introduites varie selon les espèces, ce qui ne peut pas être modélisé avec les données existantes et limite la possibilité de quantifier leur impact sur la biodiversité.
 - Consommation de ressources : L'utilisation des ressources naturelles peut avoir un impact sur la biodiversité locale, qui dépend de facteurs tels que la disponibilité, la consommation et le taux de renouvellement des ressources dans la région, ainsi que des dépendances des espèces à l'égard de la ressource concernée. Il faut davantage de recherches et de données sur ces questions pour mettre en œuvre une démarche quantitative. »

2. Évaluation du degré de dépendance

Selon IDL, les services écosystémiques sont les liens entre la nature et l'entreprise. Ces services représentent un avantage que la nature fournit pour permettre ou faciliter les processus de production des entreprises. La dépendance d'un secteur économique à l'égard d'un service écosystémique illustre la façon dont ce secteur peut tirer parti du service donné et comment la perturbation du service peut avoir un impact négatif sur le secteur économique.

IDL fournit un score de dépendance allant de 0 % à 100 %, exprimant la gravité de la dépendance aux services écosystémiques. Plus la dépendance est grande, plus les risques encourus sont importants. Le score de dépendance représente la dépendance moyenne à l'égard de l'ensemble des 26 services écosystémiques (tels qu'énumérés dans le tableau ci-dessous), pondérée par les revenus des entreprises. Il correspond à des dépendances directes, c'est-à-dire de scope 1 uniquement. IDL travaille à l'intégration de toute la chaîne de valeur.

Les scores pour les services d'approvisionnement et de régulation ont été calculés à l'aide de la base de données ENCORE comme source principale, tandis que les scores pour les services culturels ont été documentés avec une expertise scientifique et interne pour couvrir toutes les catégories de services écosystémiques. De plus, les sources utilisées pour le calcul et le niveau de transparence des indicateurs et des scores sont reflétés dans un indicateur de qualité de données dédié à chaque point de données.

Prenons l'exemple d'une entreprise qui n'a qu'un seul segment. Ce score est lié aux interprétations suivantes :

- 0 % signifie que l'entreprise n'est pas dépendante des services écosystémiques.
- 100 % signifie que l'entreprise dépend au maximum de l'ensemble des 26 services écosystémiques.
- 50 % peut signifier diverses possibilités telles qu'un mélange de dépendances maximales et minimales ou une somme de plusieurs dépendances de maximum à minimum, ou une dépendance moyenne à l'égard de tous les services écosystémiques.

| données | Approvisionnement | Culture |
|--|----------------------------|---|
| Qualité du sol | Fibres et autres matériaux | Expérience spirituelle et esprit du lieu |
| Maintien du débit d'eau | Matériel génétique | Informations pour le développement cognitif |
| Qualité de l'eau | Énergie d'origine animale | Inspiration pour la culture et le design artistique |
| Ventilation | Eau superficielle | Loisirs et tourisme |
| Entretien des habitats de reproduction | Eau souterraine | Informations esthétiques |
| Bioremédiation | | |
| Filtration | | |
| Dilution par l'atmosphère et les écosystèmes | | |
| Méditation des impacts sensoriels | | |
| Atténuation des flux de masse | | |
| Contrôle des animaux nuisibles | | |
| Lutte contre les maladies | | |
| Pollinisation | | |
| Stabilisation des masses et contrôle de l'érosion | | |
| Régulation du climat | | |
| Protection contre les inondations et les tempêtes | | |
| Table1 : Services écosystémiques, avec des scores de dépendance issus de la base de données ENCORE. | | |

HSBC Global Asset Management (France) a réalisé en 2024 une analyse de dépendance en utilisant le score de dépendance à la biodiversité Biodiversity Dependency Score (d'IDL) afin de couvrir les actions cotées et obligations d'entreprises détenues dans les fonds et les mandats gérés par HSBC Global Asset Management (France).

Fin décembre, le score de dépendance des portefeuilles CCF en gestion sous mandat est de 9,19 % avec une couverture de 77 % hors liquidité/trésorerie, et hors obligations d'État.

Limitation des données :

Ce score permet de comprendre l'étendue des dépendances vis-à-vis des 26 services écosystémiques, mais si une entreprise a une dépendance maximale à l'égard d'un service écosystémique, elle est sans doute à risque. Toutefois, dans la mesure où elle n'aura aucune dépendance aux 25 autres écosystèmes, elle tirera le score vers des valeurs plus faibles.

Le score de dépendance ne couvre pour le moment que le scope 1. Les prochains axes de développement porteront sur la cartographie et l'intégration de l'ensemble de la chaîne de valeur (scope 2, scope 3 amont et aval) pour mesurer l'ensemble de la dépendance des entreprises aux services écosystémiques, en commençant par le scope 3.

- (1) Forum économique mondial, Nature Risk Rising (2020), disponible à l'adresse suivante : http://www3.weforum.org/docs/WEF_New_Nature_Economy_Report_2020.pdf
- (2) Forum économique mondial, Global Risks Report (2025), disponible à l'adresse suivante : https://reports.weforum.org/docs/WEF_Global_Risks_Report_2025.pdf
- (3) Forum économique mondial, Rapport sur la nouvelle économie de la nature II : L'avenir de la nature et des entreprises (2020), disponible à l'adresse suivante : https://www3.weforum.org/docs/WEF_The_Future_Of_Nature_And_Business_2020.pdf
- (4) Convention sur la diversité biologique, Vision 2050 et Mission 2030, disponible à l'adresse suivante : <https://www.cbd.int/gbf/vision>
- (5) Convention des Nations unies sur la diversité biologique, Objectifs 2030, disponible à l'adresse suivante : <https://www.cbd.int/gbf/targets>
- (6) Actifs cotés propices à la recherche et à l'intégration des enjeux biodiversité : actions, obligations
- (7) Disponible à l'adresse suivante : <https://www.cbd.int/gbf/targets>
- (8) Selon la définition de la Fondation Finance for Biodiversity. Disponible à l'adresse https://www.financeforbiodiversity.org/wp-content/uploads/Top10_biodiversity-impact_ranking.pdf
- (9) Le plan d'engagement actionnarial d'HSBC Asset Management est disponible à l'adresse suivante: <https://www.assetmanagement.hsbc.co.uk/en/institutional-investor/about-us/responsible-investing/-/media/files/attachments/uk/policies/stewardship-plan-uk.pdf>
- (10) Notre liste de priorités est définie dans le plan actionnarial disponible à l'adresse suivante : <https://www.assetmanagement.hsbc.co.uk/en/institutional-investor/about-us/responsible-investing/-/media/files/attachments/uk/policies/stewardship-plan-uk.pdf>. HSBC AM identifie les entreprises qui feront l'objet d'un dialogue proactif en dressant une liste prioritaire. Cette liste regroupe un ensemble de sociétés qui seront soumises à une analyse approfondie et à un travail de sensibilisation de la part d'un membre de l'équipe Engagement actionnarial, en collaboration avec l'analyste responsable du suivi de la valeur, si nécessaire.
- (11) Les lignes directrices de HSBC Asset Management en matière de vote sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.assetmanagement.hsbc.co.uk/en/institutional-investor/about-us/responsible-investing/-/media/files/attachments/uk/policies/voting-guidelines-uk.pdf>
- (12) Selon la définition de la Fondation Finance for Biodiversity. Disponible à l'adresse https://www.financeforbiodiversity.org/wp-content/uploads/Top10_biodiversity-impact_ranking.pdf
- (13) L'économie circulaire est un modèle de production et de consommation qui implique le partage, la location, la réutilisation, la réparation, la remise à neuf et le recyclage des matériaux et des produits existants le plus longtemps possible. De cette manière, le cycle de vie des produits est prolongé.
- (14) Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposures (ENCORE) montre comment l'économie – les secteurs, les sous-secteurs et les processus de production – est dépendante de la nature tout en ayant un impact sur elle. Les institutions financières, en particulier, peuvent utiliser les données d'ENCORE pour identifier les risques liés à la nature auxquels elles sont exposées par le biais de leurs prêts, de leurs souscriptions et de leurs investissements dans des secteurs et des sous-secteurs à haut risque. Disponible à l'adresse <https://encorenature.org/en>
- (15) Les « principales incidences négatives » (ou PAI : Principal Adverse Impact en anglais) désignent les incidences négatives des décisions ou conseils en investissement sur les facteurs de durabilité, tels que les préoccupations environnementales, sociales et salariales, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption. Pour les acteurs des marchés financiers et les conseillers financiers, la communication d'informations concernant les PAI est l'une des obligations prévues par le règlement SFDR.
- (16) Notre méthodologie ISR est disponible à l'adresse <https://www.assetmanagement.hsbc.co.uk/en/institutional-investor/about-us/responsible-investing/policies>
- (17) Le Corporate Biodiversity Footprint est un indicateur qui mesure l'étendue de l'impact d'une entreprise sur la biodiversité à l'aide de la métrique MSA (Abondance moyenne des espèces), à la fois en termes absolus – km².MSA – et en termes relatifs. La MSA exprime l'état de conservation d'un écosystème par rapport à son état d'origine, en mesurant l'abondance relative moyenne des espèces indigènes dans un écosystème par rapport à leur abondance dans un écosystème non perturbé par les activités humaines. L'unité exprimée est le km².MSA, ce qui correspond à un impact négatif

sur la biodiversité. Cet indicateur largement utilisé est approuvé par la communauté scientifique internationale, notamment par l'IPBES (Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services) et le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat).

(18) Par exemple, une empreinte CBF de -5 km².MSA entraînerait la perte de 5 km² de forêt vierge en raison des pressions exercées sur la biodiversité par les activités de l'entreprise tout au long de la chaîne de valeur.

8° : Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques.

Au niveau du groupe CCF, le processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG est géré aux travers des différents comités suivants :

- Le Comité des Risques de CCF Holding

Le Comité des Risques a pour missions principales :

- La revue de la stratégie globale de gestion des risques de CCF Holding, et ses filiales, comprenant l'évaluation de l'appétence et de la tolérance aux risques ainsi que le suivi de ses activités au regard de ces limites de tolérance aux risques ;
- La vérification que les équipes dirigeantes ont bien identifié, évalué, atténué et géré tout risque auquel CCF Holding et ses filiales, sont confrontées et ont établi une infrastructure de gestion des risques en mesure de traiter ces risques ;
- La revue de la fixation du prix des produits et services au regard des risques et capitaux propres au travers du Risk Appetite Statement ;
- La supervision de l'ensemble des risques auxquels sont exposées CCF Holding et ses filiales en coordination avec les autres comités spécialisés ;
- L'établissement des lignes directrices et le développement d'une culture d'entreprise vis-à-vis de la gestion des risques ;
- L'alignement du plan d'audit interne avec les risques qui ont été identifiés et l'approbation du plan d'audit interne et de toute modification de ce plan le cas échéant ;
- La validation, avant tout dépôt aux autorités réglementaires compétentes, du rapport annuel sur le contrôle interne préparé par CCF Holding, et ses filiales.

- Le Comité d'Audit

Le Comité d'Audit, comité spécialisé du Conseil d'administration de CCF Holding, a pour mission d'apporter son assistance au Conseil de CCF Holding et aux organes de surveillance des entités du Groupe, sur les sujets ci-dessous :

- La vérification permanente que les systèmes de contrôle et de reporting financier du Groupe CCF sont appropriés et efficaces ;
- La revue des rapports comptables et financiers transmis par chacune des entités à ses actionnaires respectifs et aux autorités réglementaires compétentes ; et
- La vérification permanente que les dirigeants et cadres à responsabilité de chaque entité du Groupe CCF maintiennent une communication fluide avec les auditeurs externes, les organes de surveillance et les fonctions d'audit interne de chaque entité.
- La supervision de la mise en œuvre de la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) et revue de l'état de durabilité.

- Comité ad hoc ESG (environnement, social et gouvernance)

Ses principales attributions sont de :

- Soutenir et assister le Conseil d'administration et ses comités spécialisés dans la mise en œuvre et l'application des réglementations et des meilleures pratiques, ainsi que dans l'examen et le suivi des politiques et des mécanismes liés à l'ESG ;
- Formuler tout avis ou recommandation au Conseil d'administration et à la Direction Générale ;
- Assurer, conjointement avec le Comité des Risques, l'identification et la gestion des principaux risques liés aux sujets ESG et la conformité aux lois et règlements ;
- Suivre les tendances ESG et comprendre les risques et opportunités associés ;
- Examiner les procédures de reporting relatives aux informations extra-financières et aux indicateurs clés de performance extra-financière (y compris le reporting pour l'actionnaire)

- Examiner les informations non financières communiquées annuellement dans le rapport de gestion et formuler des observations avant leur approbation par le Conseil d'administration ;
- Conjointement avec les Conseils d'administration et les comités spécialisés du Groupe, élaborer et mettre en œuvre la politique RSE du Groupe : examen et mise à jour annuels des indicateurs clés de performance ;
- Mettre en place et examiner la politique d'égalité homme-femme.

Son périmètre couvre toutes les entités règlementées du Groupe CCF.

Enfin, la gestion des Impacts, Risques et Opportunités est portée par la Direction de la RSE. Le rôle de cette direction est entre autres de contribuer à la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans les grandes orientations de la Banque.

Pour le Groupe CCF, les catégories de risque climatique se décomposent en 2 types de risques :

- Le risque physique (Règlement du Parlement Européen et du Conseil modifiant le règlement (UE) n°575/2013, Art 4. para.52f) : il se définit comme étant le risque de pertes résultant de toute incidence financière négative sur l'établissement découlant de l'impact actuel ou prévu, sur les contreparties de l'établissement ou sur ses actifs investis, des effets physiques de facteurs environnementaux. Il peut être :
 - Aigu : lié à des événements tels que les vagues de chaleur, les incendies de forêt, les inondations et les cyclones qui perturbent et réduisent les capacités de production.
 - Chronique : lié à des changements à long terme des régimes climatiques (hausse des températures, modification des régimes pluviométriques, élévation du niveau de la mer...) causant des dommages aux installations des bâtiments et impactant la gestion et la planification de la main-d'œuvre...
- Risque de transition (Règlement du Parlement Européen et du Conseil modifiant le règlement (UE) n°575/2013, Art 4. para.52g) : il se définit comme étant le risque de pertes résultant de toute incidence financière négative sur l'établissement découlant de l'impact actuel ou prévu, sur les contreparties de l'établissement ou sur ses actifs investis, de la transition d'activités et secteurs économiques vers une économie durable sur le plan environnemental. Il peut notamment être :
 - Politique et juridique : découlant des changements apportés à la réglementation et aux politiques gouvernementales comme l'augmentation de la tarification des émissions de Gaz à Effet de Serre.
 - Technologique : lié à la substitution de technologies existantes par des technologies à faibles émissions, tels que l'échec des investissements dans de nouvelles technologies ou les coûts de R&D
 - De marché : découlant de la mise en œuvre d'une politique susceptible d'affecter la situation financière ou la solvabilité d'une institution financière.
 - Réputationnel : lié aux scandales liés au climat, exemple, lorsque les institutions continuent d'investir dans des secteurs à forte intensité de carbone tout en ignorant l'opinion publique.

Conformément aux recommandations de l'Autorité Bancaire Européenne (EBA report on management and supervision of ESG risks for credit institutions and investment firms) et de la Banque Centrale Européenne (ECB Guide on climate-related and environmental risks), une évaluation des risques est menée dans le cadre de la mise à jour annuelle de la cartographie des risques Groupe afin d'évaluer l'impact en termes de pertes potentielles en cas de réalisation /survenance du risque sur les risques conventionnels de la banque.

Les risques concernés sont les suivants :

- Risque de crédit : les risques climatiques doivent être pris en compte dans l'ensemble des étapes du cycle de vie du prêt et dans le suivi des portefeuilles.
- Risque opérationnel : les événements liés au climat doivent être évalués afin d'identifier les impacts négatifs sur la continuité des activités et biens du Groupe et dans quelle mesure la nature des activités pourrait accroître les risques de réputation et/ou de responsabilité.
- Risque de marché : les effets du changement climatique et les facteurs environnementaux doivent être surveillés en permanence sur leur position actuelle en matière de risque de marché et les investissements à venir.
- Risque de liquidité : les impacts significatifs liés au climat et les risques environnementaux doivent être évalués afin d'identifier les potentielles sorties nettes de trésorerie ou un épuisement des

réserves de liquidité et intégrer ces facteurs dans leur gestion du risque de liquidité comprenant le coussin de liquidité.

Par conséquent, la Direction des Risques identifie, évalue et surveille l'incidence actuelle et prospective des facteurs de risque climatique sur les risques conventionnels de la banque.

- Risque de transition : le Groupe est exposé indirectement au travers des activités suivantes : prêt immobilier hypothécaire, consolidation de crédit avec prise de garantie hypothécaire, financement aux professionnels de l'immobilier.
- Risques physiques : le Groupe est indirectement exposé au travers des activités suivantes : prêt immobilier hypothécaire, consolidation de crédit avec prise de garantie hypothécaire, financement aux professionnels de l'immobilier.

L'impact potentiel sur la valeur des biens pris en garantie se traduit, dans le cas d'un défaut de la contrepartie, par une hausse de la LGD (loss given default) prise en compte dans le calcul des provisions pour risque de crédit. A noter que l'impact est circonscrit à une part très limitée des expositions (une large partie des financements immobiliers étant garantie par Crédit Logement, en cas de défaut de la contrepartie, les récupérations ne seront pas liées à la valeur du bien).

Au titre du risque opérationnel :

- Risque de transition : le Groupe CCF est faiblement exposé au risque de transition au travers des biens immobiliers qu'il possède (dont environ une centaine d'agences dans le réseau CCF).
- Risques physiques : le Groupe CCF est faiblement exposé aux risques physiques au travers des biens immobiliers qu'il possède ou occupe. Il limite l'impact en termes de continuité d'activité en ayant en place un PUPA- Plan d'Urgence et de Poursuite d'Activité, mis à jour et testé régulièrement, et en termes de pertes via des contrats d'assurance.

Au titre du risque de liquidité :

- Risques de transition : le Groupe CCF est indirectement exposé au travers de la potentielle réduction de valeur du portefeuille d'investissement (source additionnelle de liquidité) qui découlerait de l'exposition au risque de transition des émetteurs. Toutefois compte tenu de la politique d'investissement du Groupe restrictive en matière d'industrie fortement émettrice de Gaz à Effet de Serre, l'exposition du Groupe CCF est limitée.
- Risques physiques : le Groupe CCF est indirectement exposé au travers de la potentielle réduction des dépôts qui résulterait d'une exposition des déposants au risque physique, ou de la potentielle réduction de valeur du portefeuille d'investissement (source additionnelle de liquidité) qui découlerait de l'exposition au risque physique des émetteurs. Toutefois compte tenu de la granularité des dépôts et de la répartition géographique des déposants et du faible risque physique associés aux émetteurs des titres dans lesquels le Groupe a investi, l'exposition du Groupe CCF est limitée.

Au titre du risque de marché :

- Risques de transition : le Groupe CCF est exposé indirectement au travers de son portefeuille d'investissement.

Le Groupe étant très faiblement exposé aux risques de marché, par essence, son exposition au risque de transition qui découlerait du risque de marché est très limitée.

- Risques physiques : le Groupe étant très faiblement exposé aux risques de marché, par essence, son exposition au risque physique qui découlerait du risque de marché est très limitée.

Au titre du risque de crédit :

- Risque de transition : le Groupe CCF est faiblement exposé au risque de transition au travers des biens immobiliers qu'il possède (dont environ une centaine d'agences dans le réseau CCF).
- Risques physiques : le Groupe CCF est faiblement exposé aux risques physiques au travers des biens immobiliers qu'il possède ou occupe. Il limite l'impact en termes de continuité d'activité en ayant en place un PUPA (Plan d'Urgence et de Poursuite d'Activité), mise à jour et testée régulièrement, et en termes de pertes via des contrats d'assurance. A noter qu'en cas d'indisponibilité des agences, les clients pourront utiliser les fonctionnalités de la banque en ligne permettant de garantir la continuité des activités commerciales.

La quantification du risque climatique peut se faire en quatre parties :

1. Définition des scénarios
2. Implémentation de chocs économiques
3. Évaluation des expositions sur la valeur des actifs
4. Impacts sur les données financières et les indicateurs de risque

Quant à notre Prestataire, HSBC Asset Management, son objectif est de créer de la valeur en se concentrant sur le besoin d'investissement de ses clients, en visant l'excellence en matière d'investissement et en accompagnant la transition vers un avenir durable. HSBC Asset Management a développé une approche d'investissement responsable afin d'intégrer les facteurs ESG importants dans l'analyse et la prise de décision.

Les risques et opportunités ESG sont identifiés et classés par priorité dans le cadre de ses processus de recherche et d'analyse. La gestion des risques liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance fait partie intégrante du dispositif de suivi des risques de HSBC Global Asset Management (France) que cela soit au niveau de l'entité ou des encours sous gestion.

1- Identification des risques liés aux critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

a. Typologie des risques liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance

L'identification des risques liés aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance est l'une des étapes du processus d'investissement de notre Prestataire. La matérialité environnementale, sociale et de gouvernance fait référence au concept selon lequel certaines questions environnementales, sociales et de gouvernance peuvent avoir un impact important sur la situation financière d'une entreprise et, par conséquent, sur le cours de son action ou son spread de crédit. Par conséquent, ces critères environnementaux, sociaux et de gouvernance doivent être correctement évalués lors de la prise de décisions d'investissement. La nature exacte de ces risques ESG et leur impact ou leur importance réelle varient toutefois d'un secteur à un autre. Elle nécessite une compréhension globale des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels une entreprise est confrontée.

Ces questions peuvent être déterminées par la nature du risque associé : risque de transition, risque physique, risque réputationnel et risque juridique/règlementaire.

- Risque de transition - Le risque de transition fait référence au risque d'être affecté par la transition mondiale vers une économie bas carbone. Peuvent être envisagés :
 - Les changements de politiques/réglementaires liés au climat (réglementations des émissions, tarification du carbone)
 - Les progrès technologiques et le fait d'accuser un retard, avec une perte de compétitivité
 - L'évolution des préférences du marché
 - Des opportunités nées des changements nécessaires à la transition vers une économie bas carbone.

Les risques découlant de changements apportés aux politiques, aux réglementations et les opportunités technologiques sont qualifiés de risques de transition.

Le risque de transition peut inclure des risques juridiques et réputationnels liés aux enjeux climatiques et de biodiversité.

- Risque physique - Il résulte des événements climatiques plus fréquents et plus graves ainsi que des changements à long terme du climat et des conditions environnementales pourraient entraîner une dévaluation des actifs en raison des dommages physiques subis par les biens immobiliers et outils de production, perturber les chaînes d'approvisionnement mondiales et réduire l'accès aux ressources naturelles.
- Risque réputationnel (controverse) - Il découle d'une publicité négative, de scandales, de la perception du public ou d'événement incontrôlables qui ont un impact négatif sur la réputation d'une entreprise.
- Risque juridique - en cas de non-conformité aux lois et réglementations en matière d'environnement, des droits de l'homme ou de gouvernance, l'entreprise s'expose à des amendes, des sanctions ou des litiges pouvant affecter sa rentabilité

Plusieurs critères caractérisent ces risques.

- **La temporalité** : les risques peuvent s'avérer actuels ou émergents. Par exemple, la pollution de l'eau est un risque actuel. L'eau est déjà polluée par des produits chimiques, mais il y a de nouveaux polluants comme le microplastique dont les effets à long terme sont inconnus.
- **L'origine** : endogène ou exogène vis-à-vis de l'entreprise. Toujours dans le même exemple, le risque de pollution des eaux se caractérise par un risque endogène lié à l'activité industrielle des entreprises, mais aussi par un risque exogène lié à des pressions extérieures.
- **L'occurrence** : fréquence à laquelle le risque peut se produire. Pour la pollution de l'eau, l'occurrence est élevée pour les industries qui rejettent des effluents. L'occurrence peut varier en fonction des politiques gouvernementales et des zones géographiques
- **L'intensité** : mesure l'impact potentiel sur la santé humaine, l'environnement et les activités. Un événement de pollution de l'eau peut entraîner des maladies, l'arrêt de production d'une entreprise.
- **L'horizon temporel** : quand l'impact est-il attendu ? Le risque peut avoir différents horizons temporels : à court terme, moyen terme ou long terme. Par exemple, un événement météorologique extrême peut avoir des conséquences extrêmement graves à court terme, tandis que pour un risque de transition comme un changement de réglementation peut avoir un impact modeste à court terme, mais un impact important à long terme.

La cartographie ci-dessous présente les risques identifiés par HSBC Global Asset Management (France). Elle regroupe les thèmes clés liés à des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance à considérer dans les décisions d'investissement. Les analystes examinent ces thèmes lors de l'évaluation des risques liés aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance des entreprises :

| | Theme | ESG Issue | Risk |
|-----------------|-------------------------------------|---|---------------------------------|
| ENVIRONNEMENTAL | Climate et Net zero | CHG Emissions & Energy Management | Transition Risk / Physical risk |
| | | Climate Transition Risk & Green Solutions | Transition Risk |
| | | Net Zero Strategy | Transition Risk |
| | | Just transition | Transition Risk |
| | Biodiversity & Natural Capital | Biodiversity & Ecological Impacts | Physical Risk |
| | | Nature-based solutions | Transition Risk |
| | | Raw material sourcing | Transition Risk / Physical Risk |
| | | Just transition | Transition Risk |
| | Circular Economy & waste management | Air quality, Pollution & toxic Waste | Transition Risk / Physical Risk |
| | | Circular Economy Solutions | Transition Risk |
| | | Water and Wastewater management | Transition Risk / Physical Risk |
| | | Conception et gestion de cycle du produit | Transition Risk / Physical Risk |

| | Theme | ESG Issue | Risk |
|------------------|--------------------------------------|--|-------------------------------------|
| Social | Human capital | Labour relations | Transition Risk / Reputational Risk |
| | | Health & Safety | Legal Risk / Reputational Risk |
| | | Employee Engagement, Diversity & Inclusion | Legal Risk / Reputational Risk |
| | | Human Rights & Community Relations | Transition Risk / Reputational Risk |
| | Responsible Products & Services | Product Quality & Safety | Reputational Risk |
| | | Product / Service Governance & Responsibility | Reputational Risk |
| | | Data security & Privacy | Legal Risk |
| | | Supply Chain Management | Transition Risk |
| | Social Inclusion & shared Prosperity | Product Quality & Safety | Transition Risk |
| | | Just transition | Transition Risk |
| Social Inclusion | | Transition Risk | |
| Governance | Corporate Behavior | Corruption & Instability | Transition Risk / Reputational Risk |
| | | Lobbying | Reputational Risk |
| | | Business Ethics | Transition Risk / Reputational Risk |
| | Corporate Governance | Governance structure : pay, ownership structure, board, remuneration | Reputational Risk |
| | | Management of the legal & Regulatory Environment | Reputational Risk |
| | | Transparency Reporting and Accounting | Reputational Risk |

Outre la localisation géographique, le secteur d'activité constitue également un facteur important dans l'évaluation des risques. Par exemple, dans le secteur agricole, les régions où l'agriculture intensive est pratiquée peuvent être exposées à des problématiques telles que la déforestation, la perte de biodiversité, ainsi que la pollution des sols et de l'eau. Dans le secteur industriel, certaines zones caractérisées par un faible coût de la main-d'œuvre peuvent faire face à des risques tels que des conditions de travail dangereuses ou des salaires très bas. Par ailleurs, certaines régions présentent une exposition particulière aux risques de corruption ou de blanchiment d'argent.

b. Risques liés au changement climatique

Le changement climatique est l'une des composantes les plus importantes du risque environnemental. Il présente à la fois des risques physiques (impact d'événements climatiques extrêmes, réchauffement global...) et des risques de transition, mais également des opportunités de croissance pour les entreprises capables d'agir positivement sur le climat.

HSBC Asset Management estime que le risque de transition et le risque physique auront tous deux un impact sur la société, l'environnement opérationnel et la valeur de ses investissements, s'ils ne sont pas correctement gérés. Ces impacts varieront en fonction de différents facteurs tels que la zone géographique et le secteur d'activité.

Notre Prestataire examine également les opportunités de croissance liées au climat. Les opportunités liées au climat peuvent résulter d'activités visant à soutenir l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, ainsi que de la gestion des risques liés au climat. L'atténuation fait référence à la réduction des gaz à effet de serre accumulés dans l'atmosphère, comme la réduction des gaz à effet de serre provenant des principales sources telles que les centrales électriques, les usines, etc⁽⁶⁾. L'adaptation fait référence à des solutions physiques et non physiques qui réduisent considérablement les risques physiques les plus importants⁽⁷⁾. L'atténuation et l'adaptation se manifestent dans toute une série d'activités, dont l'adoption de sources d'énergie à faible teneur en carbone, le développement de technologies favorisant l'utilisation efficace des ressources et les économies de coûts, des modèles économiques plus circulaires, de nouveaux produits et services qui soutiennent une économie à faible émission de carbone et des activités qui soutiennent la résilience climatique des infrastructures physiques et des chaînes d'approvisionnement.

Notre Prestataire reconnaît que les taxonomies de durabilité ne sont pas stabilisées à l'échelle mon-

(6) <https://www.eea.europa.eu/fr/themes/climate> (7) https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=OJ:L_202302485 (8) <https://www.iigcc.org/net-zero-investment-framework>

diale et que l'évolution des taxonomies et des pratiques pourrait entraîner des révisions de notre rapport à l'avenir.

Ces risques et opportunités sont susceptibles de se matérialiser à différents horizons de temps :

- Court terme : Jusqu'en 2030
- Moyen terme : 2030-2040
- Long terme : 2040-2050

Dans le cadre de l'évaluation des risques environnementaux, une attention particulière est portée au risque climatique via la grille d'analyse suivante :

| | Theme | Description des risques | Horizon | |
|----------------------|---------------------|---|--|--------------------------|
| Risque de transition | Politique et droits | Coût de la sanction réglementaire et gouvernementale pour une activité à forte teneur en carbone et/ou le soutien à une activité à faible teneur en carbone | À court termes 2030 | |
| | | | À moyen termes 2030-2040 | |
| | | | À long termes 2050 | |
| | Technologie | Coût de remplacement des produits à forte émission carbone par des produits à faible émission | À court termes 2030 | |
| | | | À moyen termes 2030-2040 | |
| | Social | Évolution de la demande des consommateurs chez les particuliers qui préfèrent des produits durables à faible émission carbone | À court termes 2030 | |
| | | | À moyen termes 2030-2040 | |
| | Réputationnel | Image de marque ternie en raison d'une action trompeuse ou d'une transition inactive vers une économie à faible émission carbone | À court termes 2030 | |
| | | | À moyen termes 2030-2040 | |
| | | | À long termes 2050 | |
| | Risque Physique | Physique | Augmentation de la fréquence et de la gravité des événements météorologiques qui perturbent les activités de l'entreprise Changements à plus long terme dans les schémas climatiques (par exemple, une hausse soutenue de la température, une élévation du niveau de la mer, des saisons changeantes ou des vagues de chaleur chroniques) | À court termes 2030 |
| | | | | À moyen termes 2030-2040 |
| À long termes 2050 | | | | |

c. Risques de perte de biodiversité

En matière de biodiversité, les risques physiques résultent d'une dépendance aux services écosystémiques. Les services écosystémiques sont les avantages que les hommes tirent de la nature. Ils se divisent généralement en trois catégories : les services d'approvisionnement, tels que la nourriture et l'eau ; la réglementation, comme la régulation du climat et le traitement des déchets ; et les services écosystémiques culturels, tels que les loisirs et la valeur esthétique.

La pollinisation des cultures par les abeilles en est un exemple. Les agriculteurs dépendent des abeilles pour polliniser leurs cultures, ce qui leur permet de produire des fruits et des légumes. Sans ces services fournis par les abeilles, la productivité agricole serait considérablement réduite, entraînant potentiellement des pertes économiques et alimentaires importantes.

Comme pour le risque climatique, les risques de transition comprennent des facteurs liés à l'évolution de la réglementation sur la biodiversité, des facteurs de marché (attentes des consommateurs, évolution des modes de consommation), des facteurs technologiques et des facteurs de réputation

Les risques de responsabilité découlent de poursuites judiciaires dues à la réglementation relative à la protection de la nature. Par exemple, une entreprise forestière qui exploite illégalement des bois dans une zone protégée, entraînant la destruction de l'habitat de certaines espèces menacées. Cette activité pourrait conduire à des poursuites judiciaires de la part des autorités compétentes en charge de la protection de l'environnement et des espèces menacées, ainsi qu'à des répercussions négatives pour l'image de l'entreprise.

L'analyse de ces risques repose sur l'identification des impacts et des dépendances sur la biodiversité. Pour mesurer l'impact de ses investissements sur la biodiversité, HSBC Global Asset Management (France) continue de travailler avec Iceberg Data Lab pour comprendre les pressions exercées sur les différents facteurs de biodiversité tels que le changement climatique, le changement d'affectation des terres, la pollution de l'air et la pollution de l'eau.

Pour la deuxième fois, HSBC Global Asset Management (France) réalise et fournit une analyse d'impact en se basant sur le Corporate Biodiversity Footprint (CBF, empreinte des entreprises en matière de biodiversité) à fin 2024. (cf. section 7 - Biodiversité).

Pour mesurer les dépendances à la biodiversité, HSBC Global Asset Management (France) commence à étudier le Biodiversity Dependency Score fourni par Iceberg Data Lab, afin de comprendre et d'analyser les dépendances aux services écosystémiques des entreprises dans lesquelles les fonds investissent.

Intégration des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance dans le processus d'investissement

HSBC Asset Management reconnaît que la prise en compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance varie selon la classe d'actifs ainsi que selon les exigences locales et les directives des clients. Ses activités d'intégration et de gestion dépendent donc de la stratégie d'investissement employée dans le cadre du prospectus et/ou du contrat client.

L'engagement actionnarial est une composante clé de l'approche de notre Prestataire en matière d'investissement responsable et de la façon dont il crée de la valeur pour le compte de ses clients. Sa mission dans le cadre des portefeuilles d'actions et d'obligations vise à protéger et à améliorer les investissements de ses clients en instaurant un dialogue avec les émetteurs et en exprimant ses votes. L'attention porte sur des thèmes spécifiques liés au développement durable, notamment le soutien à la transition vers une économie bas carbone de grands émetteurs de carbone ou d'industries dont les émissions sont généralement les plus concentrées. Les initiatives de HSBC Asset Management suivent un ordre de priorité en fonction de plusieurs facteurs, comme la taille de la position détenue, l'importance de la problématique... Dans ce cadre, son équipe d'engagement actionnarial établit chaque année une liste de priorités en matière d'engagement qui lui permet de cibler les entreprises présentant un risque de transition et/ou des émissions élevées. Son engagement se concentre sur les interactions individuelles avec les entreprises ainsi que sur les initiatives collectives à l'échelle du secteur.

L'intégration passe également par son processus de due diligence, pour traiter et gérer les risques liés au développement durable associés aux émetteurs relevant de ses stratégies de gestion active fondamentale traditionnelles et durables. Par exemple, des procédures de due diligence peuvent être mises en œuvre à l'égard des émetteurs qui enfreignent les politiques ou dépassent les seuils de risque, ou qui ne respectent pas les exigences minimales d'un fonds ou d'un produit de HSBC Asset Management. Une fois la due diligence effectuée, une série d'actions de suivi peuvent être envisagées, notamment pour déterminer si l'émetteur peut être maintenu dans le portefeuille.

Notre Prestataire tient de plus en plus compte des risques physiques et de transition lorsqu'il évalue l'impact des risques liés au climat. Il a donc intégré une analyse climatique lorsque cela était pertinent, afin de s'assurer que les risques auxquels sont confrontées les entreprises sont pris en compte tout au long du processus de décision d'investissement. Les équipes d'investissement évaluent, examinent et déterminent l'ampleur des risques liés au climat susceptibles d'influer sur la valeur actuelle et future.

En 2024, HSBC Asset Management a mis au point un processus d'évaluation climatique qui vise à comprendre quelles entreprises sont exposées aux risques de transition et physiques les plus élevés. Notre Prestataire a utilisé les scores MSCI Climate Value-at-Risk et Implied Temperature Rise (ITR) de MSCI pour les entreprises figurant dans ses stratégies de gestion active fondamentale traditionnelle et durable, actions cotées et obligations. Une fois ces entreprises identifiées, il effectue une évaluation détaillée de l'alignement de l'entreprise sur une trajectoire de neutralité carbone d'ici 2050.

Ce processus vise à déterminer si les engagements, les objectifs et les activités d'une entreprise sont conformes à la limitation du réchauffement à 1,5 degré Celsius. Il est basé sur l'initiative Net Zero Asset Manager reconnu par l'industrie de la gestion d'actifs⁽⁸⁾. L'évaluation climatique approfondie a pour

(8) <https://www.iigcc.org/net-zero-investment-framework>

objectif principal d'établir si l'entreprise dispose d'une stratégie claire en matière de transition dans son modèle économique. Il cherche également à évaluer si l'entreprise a pris en compte les risques de transition et les risques physiques pour ses activités et si elle a mis en place une stratégie pour faire face à ces risques dans divers scénarios climatiques.

Les résultats de ces évaluations sont communiqués aux équipes de gestion concernées afin de les informer des types de risques climatiques auxquels sont exposés ces émetteurs. Le lancement de stratégies dédiées au climat, mettant l'accent sur la transition énergétique, et l'intérêt croissant des clients, ont stimulé les travaux dans ce domaine.

Mise en œuvre

HSBC Asset Management a mis en place une équipe de spécialistes, Virtual Sector Teams (VST), pour capturer les risques de durabilité propres aux secteurs d'activités et zones géographiques en adressant les questions clés identifiées dans la cartographie des risques. Cette équipe identifie les facteurs matériels E, S et G qui sont susceptibles d'influer sur la valeur d'une entreprise, le risque d'un pays et dans quelle mesure. Cette équipe est répartie au sein des différentes entités d'HSBC Asset Management dans le monde. Ces équipes constituent une plateforme essentielle pour discuter et informer des efforts de recherche et d'intégration ESG spécifiques à chaque secteur dans l'ensemble des processus d'investissement de HSBC Asset Management.

L'un des principaux résultats des VST est l'élaboration de checklists ESG visant à :

- Traiter les risques et les opportunités ESG ainsi que les trois piliers E, S et G pour les 12 secteurs couverts par les VST
- Fournir une synthèse des enjeux ESG les plus importantes, en donnant la priorité à ceux dont l'impact financier potentiel est le plus fort
- Proposer des démarches d'engagement pour dialoguer avec les entreprises

Les gérants de portefeuille et les analystes utilisent ces checklists pour leurs propres recherches et analyses de portefeuille, complétant ainsi les considérations de recherche fondamentale.

Les équipes d'investissement utilisent également des données et recherches ESG de prestataires, ainsi que les scores internes de HSBC, le cas échéant, afin de s'assurer qu'ils disposent d'indicateurs appropriés pour identifier et gérer les risques de durabilité.

Les informations recueillies grâce au dialogue avec les émetteurs font également partie intégrante du processus de recherche fondamentale. Les analystes et les gérants de portefeuille dialoguent avec les émetteurs dans le cadre du processus d'investissement et couvrent les questions pertinentes liées au développement durable dans leurs recherches et discussions. L'équipe d'engagement actionnarial travaille également avec les équipes de gestion dans la mesure du possible.

● Indicateurs clés

Les considérations en matière de développement durable peuvent être mesurées par rapport à un score de risque ESG, des scores des piliers E, S et G, des indicateurs de carbone (par exemple, l'intensité carbone), des investissements durables, des évaluations et des scores internes ou d'autres mesures crédibles et pertinentes.

Score ESG : Les risques liés à la durabilité peuvent être calculés dans un score ESG ou des scores E, S ou G distincts. Ils sont mesurés au niveau de l'émetteur et du portefeuille global. Les scores ESG sont considérés comme des données permettant d'évaluer les risques au niveau des titres et du portefeuille. Ils peuvent provenir de fournisseurs de scores tiers ou de scores internes. Les scores ESG mesurent à la fois les risques et les opportunités que les facteurs E, S et G peuvent avoir sur le modèle économique des émetteurs, la future valorisation et donc la performance des investissements. Parmi les risques ESG peuvent figurer les risques liés au climat tels que les risques physiques (comme l'augmentation de la température, la réduction de la disponibilité de l'eau douce - qui peuvent avoir un impact sur la valorisation des actifs, des industries et des économies) et les risques de transition (découlant des changements structurels vers une économie bas carbone)

Les scores sont disponibles dans les principaux systèmes internes utilisés par les gérants de portefeuille. Ces notes sont utiles pour intégrer les questions de développement durable dans le processus d'évaluation quantitative des titres.

Mesure de l'investissement durable (entreprises) : Le règlement sur la divulgation d'informations en matière de finance durable (SFDR : Sustainable Finance Disclosure Regulation) définit l'investissement durable comme un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif social, pour autant que ces investissements ne causent de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés concernées appliquent des pratiques de bonne gouvernance, en particulier en ce qui concerne des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel compétent et le respect des obligations fiscales.

En l'absence d'une méthodologie réglementaire pour mesurer l'investissement durable, HSBC Asset Management a développé un dispositif interne pour qualifier un instrument comme un investissement durable. La mesure d'un investissement durable implique d'évaluer sa contribution positive à des résultats durables, tout en respectant les principes de non-préjudice significatif et de bonne gouvernance.

Indicateurs identifiés pour le suivi des risques et opportunités liés au climat : HSBC Asset Management, y compris HSBC Global Asset Management (France), utilise de multiples sources de données pour évaluer les risques et les opportunités liés au climat. Les indicateurs mesurés comprennent, sans s'y limiter :

- L'intensité en carbone
- Les émissions de gaz à effet de serre (GES)
- Empreinte carbone

Pour une analyse plus quantitative, consultez la section 6. Stratégie d'alignement sur les objectifs de l'Accord de Paris.

1- MSCI Climate Value-at-Risk (cVaR)

La cVaR est un indicateur de risque climatique prévisionnel qui fournit une évaluation des deux dimensions du changement climatique : le risque de transition et le risque physique. L'analyse actuelle se concentre sur les entreprises dans lesquelles notre Prestataire est investi et donne un aperçu des risques climatiques susceptibles d'avoir un impact sur les valorisations des entreprises ou sur les préférences des investisseurs pour investir dans des actifs davantage alignés sur la neutralité carbone.

Le modèle MSCI Climate Value-at-Risk estime la valeur actuelle des projections de coûts et de profits futurs, pour chaque entreprise couverte, jusqu'en 2080 et de coût physique jusqu'en 2100 pour différents scénarios climatiques.

Le modèle prend en compte plusieurs facteurs pour estimer le coût physique :

- La vulnérabilité⁽⁹⁾ : la chaleur extrême réduit par exemple la productivité de la main-d'œuvre dans le secteur de la construction et rend ce secteur plus sensible aux épisodes de chaleur extrêmes
- Le danger⁽¹⁰⁾ : Le modèle inclut la probabilité d'occurrence et l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes. Par exemple, toutes les régions ne sont pas exposées au même risque de sécheresse.
- Exposition⁽¹¹⁾ : l'allocation d'actifs en termes de région et de secteur a également un impact.

L'impact financier doit être évalué en se demandant comment l'événement météorologique pourrait affecter l'entreprise. Les dommages peuvent se limiter à une interruption d'activité, mais peuvent également avoir un préjudice physique direct pour l'entreprise. Le changement climatique expose l'entreprise à des phénomènes météorologiques extrêmes, mais aussi à une évolution progressive de ses revenus.

En raison du manque de données fiables et calculables, plusieurs facteurs ne sont pas couverts par le modèle au niveau des entreprises :

(9) La propension ou la prédisposition d'un actif à être affecté, y compris sa sensibilité ou sa susceptibilité aux préjudices financiers (ou aux opportunités financières) et sa capacité d'adaptation. Source : MSCI ESG Research LLC (10) La climatologie actuelle et future, y compris la probabilité d'occurrence et l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes. Source : MSCI ESG Research LLC (11) La présence de personnes, de moyens de subsistance, de ressources et d'autres actifs dans des lieux et des contextes qui pourraient être affectés négativement. (12) <https://www.ngfs.net/ngfs-scenarios-portal/>

- Le niveau d'assurance contre les phénomènes météorologiques extrêmes
- La capacité à mesurer la résilience et l'adaptation
- Les risques pertinents liés à la chaîne d'approvisionnement : fabrication, distribution des produits
- Les opportunités d'affaires

Le modèle MSCI se base sur les scénarios climatiques du Network for Greening the Financial System (NGFS) :

Transition ordonnée : Dans le cadre d'un scénario de « transition ordonnée », les politiques climatiques nationales deviennent plus contraignantes ce qui a pour effet d'augmenter les coûts pour les entreprises qui se livrent à des activités à fortes émissions tout en subventionnant des activités et des technologies qui accélèrent la transition. Les actifs qui peuvent capitaliser sur les subventions et limiter leurs coûts augmenteront en valeur. Dans ce scénario, il y a une limite dans le réchauffement climatique et les actifs subissent de ce fait un faible coût lié à la manifestation du risque physique de changement climatique. Ce scénario doit permettre d'atteindre l'objectif fixé par les Accords de Paris et de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C.

Transition désordonnée : Dans un scénario de « transition désordonnée », les politiques climatiques nationales actuelles se poursuivent pendant les deux à cinq prochaines années, avant un resserrement agressif. Le désordre engendré par le resserrement de l'offre perturbe les chaînes d'approvisionnement, bloque les actifs et entraîne des coûts importants pour les entreprises qui ne sont pas en mesure de s'ajuster rapidement. Les changements abrupts entraîneront une détérioration des actifs dans tous les secteurs et les politiques retardées viendront trop tard pour compenser certains des coûts liés aux événements climatiques, ce qui augmentera encore les coûts de l'entreprise et réduira la valeur de l'actif. Dans ce scénario, le réchauffement climatique est de 2,0 °C.

Transition Extrême : les politiques climatiques nationales actuelles se poursuivent tout au long de la fin du siècle, conduisant à un réchauffement planétaire très supérieur à l'objectif fixé lors des Accords de Paris, à des pertes économiques massives et à un déclin de la valeur des actifs. La hausse des températures pour ce scénario est de 3,0 °C. L'impact de ce scénario est illustré par le scénario 3.0°C « Extrême1 » ci-dessous.

Selon la trajectoire mondiale actuelle, avec la préservation des politiques actuelles et en l'absence de transition, l'augmentation de la température devrait dépasser 3,0 °C. L'impact de ce scénario est illustré par le scénario de +3,0 °C « Extrême 2 » ci-dessous.

Dans un scénario extrême, où la sécurité nationale est une priorité, les secteurs public et privé privilégieraient les sources d'énergie à forte intensité carbone existantes et les émissions de carbone augmenteraient de façon constante, entraînant une augmentation des températures de plus de 4,0 °C. Des détails sur les coûts, opportunités et l'impact lié au changement climatique dans ces 3 scénarios sont disponibles dans le rapport LEC de notre Prestataire.

Le modèle MSCI Climate Value-at-Risk accorde une grande importance au profil climatique actuel de l'émetteur. Les coûts de décarbonation d'un émetteur opérant dans un secteur à forte intensité carbone seront plus élevés qu'un émetteur opérant dans un secteur à faible intensité carbone. Les émetteurs qui sont actuellement engagés dans des solutions à faible émission de carbone auront des perspectives d'opportunités plus élevées. Le modèle ne tient pas compte des engagements des émetteurs qui prennent au sérieux une économie à faible émission de carbone, mais qui ne sont peut-être pas encore en transition ou qui ne sont pas à l'avant-garde de la révolution des technologies propres tout en pouvant en bénéficier. Pour les émetteurs qui n'ont pas encore effectué la transition, des projections de scénarios prévisionnels sont nécessaires pour mesurer si un portefeuille à forte intensité carbone peut aujourd'hui s'aligner pour devenir un portefeuille à faible émission de carbone.

Les indicateurs de cVaR ne couvrent que les obligations et actions d'entreprise.

HSBC Global Asset Management (France) n'a pas inclus les obligations souveraines, car la méthodologie est encore en train d'évoluer pour inclure les risques climatiques plus larges que ceux couverts pour les actions et les obligations d'entreprise. Notre Prestataire n'utilise pas de proxy lorsque les données sont manquantes⁽¹³⁾. Les résultats de cVaR représentent la partie des actifs sous gestion couverte par le modèle MSCI de cVaR. La couverture cVaR de notre Prestataire varie de 28 % pour les données modélisées sur les opportunités, à 24 % pour le risque physique et 31 %.

Compte tenu de l'incertitude sur les projections du modèle développé par MSCI pour calculer la Climate Value-at-Risk (par exemple la capacité des entreprises à réduire leurs émissions de carbone), les résultats sont présentés sous forme de score et non sous forme de coût/opportunité relatif aux encours couverts par le rapport Loi Energie Climat. Les données de Climate Value-at-Risk sont rebasées sur une échelle allant de -10 à 10 et correspondent à des niveaux de Climate Value-at-Risk allant de -25% à 25%. Ce seuil limite de 25% a été estimé à partir de l'univers de référence : MSCI All Country World Index (ACWI) et correspond à deux fois la donnée de Climate Value-at-Risk modélisée sur l'univers de référence. HSBC Asset Management cherche à développer davantage son utilisation et sa couverture des actifs à mesure que la méthodologie du modèle sera améliorée.

Observations

- Les opportunités de transition augmentent à mesure que l'objectif de réchauffement climatique diminue, l'innovation étant stimulée par des mesures politiques visant à soutenir des solutions à faible émission de carbone et à réduire la dépendance aux combustibles fossiles.
- Les coûts de transition augmentent à mesure que l'objectif de température diminue, car le prix du carbone augmente, et l'exposition actuelle élevée aux émissions de carbone est supposée avoir un coût de décarbonation élevé.
- Les coûts physiques augmentent à mesure que l'objectif de température augmente, car les émissions de carbone continuent de faire augmenter les températures, entraînant une hausse des événements météorologiques aigus et chroniques, provoquant des perturbations à grande échelle et endommageant les modèles.

Outre les hypothèses nécessaires à la modélisation des futurs flux associés aux différents scénarios climatiques, mais qui conduisent inévitablement à une marge d'erreur dans l'estimation du Climate Value-at-Risk, certaines limites sont également à prendre en compte dans l'utilisation de cet indicateur :

- Comme mentionné ci-dessus, les actifs détenus dans les portefeuilles de notre Prestataire ne sont que partiellement couverts
- L'horizon d'investissement de ces portefeuilles est plus court (généralement moins de 5 ans) que l'horizon temporel de la plupart des impacts climatiques. Cela nécessite d'élargir l'analyse et l'horizon des cycles des scénarios de stress

HSBC Asset Management utilise également des indices de marché larges pour mettre en contexte son exposition aux actifs sous gestion et les risques climatiques qui y sont associés. Il convient toutefois de noter qu'il ne gère pas ses actifs sous gestion par rapport à ces indices :

**Actifs sous gestion hors liquidités/trésorerie*

2- MSCI Implied Temperature Rise (ITR)

Le MSCI Implied Temperature Rise (ITR) est une mesure qui indique si un portefeuille est aligné sur une trajectoire durable et bas carbone en comparant son budget carbone et ses émissions de carbone. Les portefeuilles qui dépassent 2°C ne sont pas alignés, à cause de leurs fortes émissions financées qui contribueront au réchauffement climatique. Plus la température en °C est élevée, plus la contribution est élevée. L'ITR prévoit si une entreprise dépassera son budget carbone, alloué en fonction de son secteur et de sa zone géographique, afin de limiter le réchauffement climatique à un niveau qui minimise tout impact à long terme sur les générations à venir. Les prévisions d'émissions de carbone d'une entreprise sont basées sur ses objectifs déclarés et ajustées en fonction de leur évaluation de crédibilité quantifiée par MSCI.

(13) Pour la liquidité/trésorerie et les positions pour lesquelles le modèle MSCI cVaR n'est pas couvert, ces positions sont supposées avoir le même profil cVaR que les autres investissements du portefeuille pour lesquels il existe une couverture.

Comment interpréter l'échelle/le score ITR

| | TR | Plage (°C) | Description |
|------------|---|----------------|--|
| NON ALIGNÉ | Pas du tout aligné | > 3,2 | Cette entreprise/Ce portefeuille n'est pas aligné, même par rapport aux normes habituelles. Sa contribution au changement climatique est plus élevée que celle de la plupart des entreprises/portefeuilles. |
| | Non aligné | > 2,0 - 3,2 | Cette entreprise/Ce portefeuille n'est pas conforme aux objectifs de l'Accord de Paris. Le rythme de sa décarbonation est trop lent pour atténuer les conséquences catastrophiques du changement climatique. Le seuil est déterminé par le Network for Greening the Financial System (NGFS). Le scénario actuel des politiques donne une température estimée à 3,24 °C à l'horizon 2100 (arrondie à 3,2 °C). |
| ALIGNÉ | Aligné sur une augmentation de 2°C des températures | > 1,5 - 2,0 | Cette entreprise/Ce portefeuille atteint l'objectif principal de l'Accord de Paris limitant l'augmentation de la température moyenne mondiale à +1,5°C au-dessus des niveaux préindustriels. C'est un leader de la transition qui contribue de manière significative à l'atténuation des effets catastrophiques du changement climatique. |
| | Alignement à 1,5°C | <= 1,5°C | |

Des méthodes d'analyse des scénarios climatiques sont encore en cours d'élaboration. Bien que cVaR et ITR soient les précurseurs pour cette analyse chez notre Prestataire, HSBC Asset Management, il reconnaît que les mises à jour fréquentes et l'amélioration de la méthodologie sont en cours.

Indicateur identifié pour suivre la perte de biodiversité : Le Corporate Biodiversity Footprint (CBF) d'Iceberg Data Lab identifie l'impact des entreprises sur la biodiversité dans le monde entier à l'aide d'indicateurs de pression déterminés selon une démarche scientifique (Voir la section Stratégie d'alignement sur les objectifs à long terme en matière de biodiversité). Ces pressions sont des facteurs qui influencent la biodiversité et les processus écosystémiques. Elles sont publiées par l'IPBES (Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services).

Le CBF d'Iceberg Data Lab est utilisé comme approximation afin de renseigner la Principale Incidence Négative (PAI) 7 « Part des investissements dans des entreprises ayant des activités ou des sites situés dans ou à proximité de zones sensibles en matière de biodiversité et dont les activités ont un impact négatif sur ces zones » au niveau de l'entité. Ce PAI 7 est également utilisé dans le cadre de sa méthodologie interne relative à l'investissement durable. Iceberg Data Lab attribue également des scores Biodiversity Dependency Score et Biodiversity Dependency at Risk. Ce dernier est un score additionnel dédié à la dépendance qui ne prend en compte que les activités à matérialité élevée ou très élevée, c'est-à-dire les plus critiques pour les processus de production. Cela signifie qu'en cas de perturbation des services écosystémiques, la perte de processus de production ou les pertes financières dues à la perte de processus de production peuvent être graves, c'est-à-dire qu'elles peuvent empêcher le processus de production ou affecter la viabilité financière de l'activité considérée.

L'utilisation de la « Dependency at risk » permet d'identifier les entreprises qui peuvent avoir une forte dépendance à l'égard d'un service écosystémique plutôt que des dépendances réparties entre plusieurs services écosystémiques.

Pour la première fois à fin 2024, HSBC Global Asset Management (France) a calculé et analysé la dépendance à risque en utilisant le Biodiversity Dependency Score (d'IDL) couvrant les actions et obligations d'entreprises détenues dans les fonds et les mandats gérés par HSBC Global Asset Management (France).

La dépendance à risque pour nos portefeuilles en gestion sous mandat, hors liquidité/trésorerie à fin décembre 2024 est de 30,93 %, avec une couverture de 76,41 %.

Au niveau sectoriel, le secteur de l'immobilier a le score de dépendance à risque le plus élevé, mais l'exposition de l'entité est faible (moins de 2 %). Ce secteur est très dépendant de l'approvisionnement et de la régulation des services écosystémiques. En effet, les activités immobilières avec des actifs détenus ou loués dépendent de la régulation du climat mondial par les écosystèmes pour atténuer le

changement climatique et réduire la fréquence et l'intensité des événements climatiques majeurs qui pourraient endommager les bâtiments. Ce secteur s'appuie également sur la rétention des sols et des sédiments pour fournir un substrat stable, le contrôle de l'érosion et l'atténuation des glissements de terrain pour les infrastructures.

Le Dependency at risk permet de comprendre le pourcentage du chiffre d'affaires à risque au niveau de l'entreprise, mais il ne permet pas d'identifier les entreprises qui ont plusieurs dépendances de matérialité. Cela peut être analysé plus en détail grâce aux scores de dépendance moyenne à la biodiversité.

HSBC Global Asset Management (France), notre Prestataire, continue à approfondir ses connaissances sur la méthodologie et analyser les résultats avec le fournisseur Iceberg Data Lab pour comprendre comment chaque secteur peut dépendre de ces 26 services écosystémiques.

Quantification de l'impact financier des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance :

HSBC Global Asset Management (France) ne divulgue pas complètement les impacts des opportunités liées au climat sur les prévisions financières et les performances, y compris sur les revenus, les coûts et le bilan, l'analyse quantitative des scénarios, les expositions détaillées au risque climatique pour tous les secteurs et toutes les zones géographiques ni les indicateurs de risques physiques. Cela s'explique par les difficultés liées à la limitation des données, bien que des débuts de travaux soient en cours dans ces domaines. Ces limitations de données seront corrigées à moyen terme, à mesure que des données plus fiables deviendront disponibles et que des solutions technologiques seront mises en œuvre.

3. Gestion des risques

a. Dispositif de gestion des risques

Le Conseil d'administration de HSBC Global Asset Management (France) a la responsabilité de veiller à ce que le dispositif de gestion des risques soit adapté à la nature, à l'échelle et à la complexité des activités de HSBC Global Asset Management (France), ainsi que de définir son appétit pour le risque. Le dispositif de gestion des risques décrit la démarche de gestion des risques, y compris le risque de durabilité. Il couvre la gouvernance des risques, les rôles et responsabilités, les processus et outils, les contrôles internes, les principes, les politiques et les procédures, ainsi que la classification des risques. Il s'applique à tous les employés et intègre des expertises spécialisées pour traiter des risques spécifiques. Il garantit une approche cohérente de la gestion des risques, afin de soutenir une forte culture du risque, de promouvoir la sensibilisation aux risques et une prise de décision opérationnelle et stratégique judicieuse, mais aussi de veiller à ce que seuls les risques d'un type et d'un niveau convenus soient pris si des contrôles suffisants et appropriés sont en place.

La démarche de gestion des risques de notre Prestataire suit cinq étapes simples : définir et mettre en œuvre, identifier et évaluer, traiter, suivre l'évolution et communiquer et gouverner.

HSBC Global Asset Management (France) a adopté le modèle des trois lignes de défense afin de garantir une responsabilité claire au sein de l'entreprise pour gérer les risques, y compris le risque de durabilité, de manière efficace et efficiente.

Première ligne : Les contrôles de première ligne jouent un rôle essentiel pour veiller à ce que les opérations quotidiennes soient conformes aux politiques internes, aux réglementations en vigueur et aux bonnes pratiques du secteur. Ils font partie intégrante des processus d'investissement, pour bloquer les transactions qui ne respectent pas les exigences préalablement définies, ou pour détecter et corriger rapidement tout écart par rapport aux normes établies quelle que soit son origine.

Deuxième ligne : Les spécialistes du risque (Risk Stewards) soutiennent et surveillent la première ligne en fournissant des conseils, et en examinant les activités de première ligne. Leur rôle est de s'assurer que les décisions et les actions de gestion des risques sont appropriées, respectent l'appétit pour le risque défini et contribuent à l'atteinte des objectifs de l'entreprise.

Troisième ligne : Le département d'audit du Groupe HSBC effectue des contrôles et des audits indépendants sur la gouvernance et les process de HSBC Global Asset Management (France).

b. Comment le cadre général de gestion des risques intègre-t-il le cadre de gestion des risques de durabilité ?

Du point de vue de la gouvernance et des contrôles, le dispositif de gestion des risques a été amélioré afin d'intégrer les risques liés au développement durable (climat compris).

Les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance ont progressivement été introduits dans le dispositif de suivi des risques. La cartographie des risques opérationnels d'HSBC Global Asset Management (France) intègre donc la dimension ESG dans le processus d'évaluation de ces risques. A ce jour, plusieurs contrôles y sont associés afin d'en encadrer les impacts potentiels ; d'autres dispositifs pourront être progressivement déployés. En effet, cette cartographie fait l'objet d'une mise à jour régulière en fonction des évolutions réglementaires, de l'activité de l'entreprise et des défaillances observées au niveau des contrôles.

L'intégration des risques de durabilité se fait de deux manières :

- Descendante : par l'application des politiques globales du groupe et de la ligne métier établies par la seconde ligne de défense
- Ascendante : au niveau du fonds/mandat, la responsabilité des risques et des contrôles associés relève de la première ligne, avec un niveau supplémentaire de surveillance indépendante par la deuxième ligne

Tout risque significatif est porté à l'attention des instances de gouvernance concernées, notamment lors du comité des risques de HSBC Global Asset Management (France) et du Conseil d'administration de HSBC Global Asset Management (France). La déclaration d'appétence au risque de HSBC Global Asset Management (France) décrit les principaux types de risques, incluant le risque de durabilité, auxquels l'entreprise est confrontée dans l'exécution de sa stratégie et les niveaux de risque qu'elle est prête à accepter pour atteindre ses objectifs.

Les nouvelles exigences réglementaires liées au développement durable sont identifiées par une équipe de transformation des activités dédiée aux réformes réglementaires. Cette équipe coordonne l'examen des nouvelles réglementations et coordonne les activités, et les responsabilités pour la mise en œuvre des nouvelles exigences réglementaires.

Les évolutions législatives et réglementaires sont suivies de près par les équipes Juridique et Conformité afin d'identifier les axes d'amélioration et de déterminer si de nouvelles politiques ou de nouveaux process doivent être mis en place. Lorsque cela s'avère nécessaire, des cabinets externes peuvent également être engagés pour fournir un point de vue indépendant sur l'interprétation et la démarche d'approche de la société.

c. Amélioration des contrôles liés à la durabilité du cadre de gestion des risques

Les politiques d'investissement responsable de HSBC Asset Management intègrent sa démarche de gestion des risques. L'impact du risque lié au développement durable variera en fonction de caractéristiques telles que la classe d'actifs, le secteur, le modèle économique et la géographie.

Lorsque cela est pertinent et applicable, notre Prestataire intègre dans ses décisions d'investissement des indicateurs liés à la durabilité, tels que le score ESG, l'intensité carbone et la gestion des émissions de carbone, ainsi que des informations issues de ses initiatives d'engagement en matière de durabilité. L'équipe des restrictions d'investissement est responsable du codage des restrictions et des exclusions d'investissement liées au développement durable dans son système cœur d'investissement, Bloomberg AIM.

L'équipe de gestion des risques de deuxième ligne travaille avec les équipes Performance, Reporting et Restrictions d'investissement pour garantir un niveau de gouvernance approprié et assurer un suivi indépendant de l'équipe d'investissement.

L'équipe chargée de la gestion des risques assure une surveillance indépendante de divers indicateurs de risque liés à la durabilité. Elle travaille en étroite collaboration avec l'équipe d'investissement responsable pour monitorer régulièrement le risque de durabilité à la fois en absolu, mais aussi en relatif par rapport à un indice de référence afin de s'assurer que les fonds/mandats sont gérés conformément aux objectifs fixés. Les émetteurs dont les scores ESG ne sont pas satisfaisants sont également suivis par l'équipe chargée de la gestion des risques dans le cadre de la politique du tail risk.

Des limites internes sont définies pour les indicateurs clés identifiés. Bien qu'il ne s'agisse pas de limites strictes, elles sont utilisées comme indicateur d'alerte précoce pour signaler une situation où un fonds/mandat s'écarte de ses niveaux de référence ou de ses limites prédéfinies. Si un fonds/mandat dépasse les limites internes de risque qui lui ont été allouées, le gestionnaire de fonds/mandat concerné (ou le fournisseur d'indice pour les fonds passifs) est contacté pour comprendre les causes et, si nécessaire, déterminer les actions à mettre en œuvre pour que le fonds/mandat soit à nouveau aligné sur son objectif d'investissement.

Le dispositif de suivi des risques d'investissement est revu au minimum une fois par an.

d. Plan d'action pour réduire les risques liés aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans le processus d'investissement

HSBC Asset Management identifie plusieurs actions pour réduire son exposition aux risques durables :

- Développer un processus d'évaluation climatique visant à comprendre quelles entreprises sont exposées aux risques liés à la biodiversité.
- Développer des outils front-office pour soutenir l'analyse et le suivi des portefeuilles afin d'identifier les entreprises exposées aux risques de durabilité les plus élevés, notamment en matière de biodiversité et de climat.
- Développer des stratégies qui tiennent compte des risques et opportunités liés à la durabilité et au climat et qui respectent ses critères, tels que définies dans sa politique d'investissement responsable.
- Participer aux initiatives de place visant à réduire l'impact environnemental et social des investissements à long terme. De plus amples informations sur les initiatives auxquelles participe HSBC Asset Management sont disponibles dans la Section Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.

Comment souscrire ou en savoir plus ?

Appelez ou prenez RDV avec votre conseiller CCF

Contactez le Centre de Relations Clients : **01 55 69 74 74** (prix d'un appel local)

Composez le **+33 1 55 69 74 74** depuis l'étranger (coût variable selon opérateurs)

Du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 9h à 17h30.

Pour les jours fériés, les horaires d'ouverture sont de 9h à 17h30.

Sauf exception, les jours fériés qui tombent en semaine (lundi à vendredi) sont travaillés, mis à part le 1^{er} janvier, le Lundi de Pâques, le 1^{er} mai, le 8 mai et le 25 décembre.

[Connectez-vous sur ccf.fr](https://www.ccf.fr)

 @ccf_banque  CCF Banque  ccf.banque

Publié par le CCF
07/2025

CCF

S.A. au capital de 147 000 001 euros, agréée en qualité d'établissement de crédit et de prestataire de services d'investissement, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 315 769 257 - Siège social : 103 rue de Grenelle 75007 Paris. Intermédiaire en assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 030 182 (www.orias.fr).